

Paysans résolus, réchauffement combattu



L'agriculture paysanne face aux changements climatiques



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Novembre 2015



ENTRAIDE &
FRATERNITE



Introduction

01



**Les changements
climatiques: une réalité**

02



**Agriculture et réchauffement
climatique**

8



**L'agriculture dans les
négociations climatiques**

17



**Les fausses solutions contre
le réchauffement climatique**

25



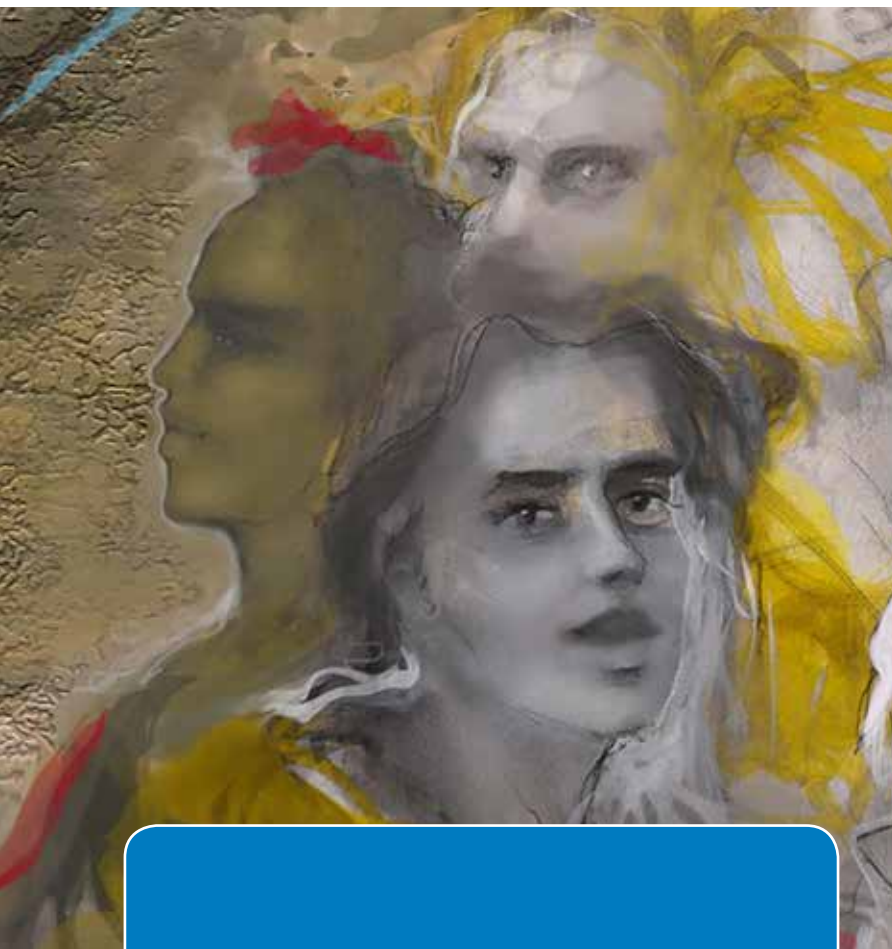
**Au-delà du modèle économique
dominant : quelles pistes de
changements ?**

31

Il ne fait plus de doute, selon le dernier rapport du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat) paru en mars 2014, que l'origine du réchauffement climatique est anthropique, quoiqu'en disent les climato-sceptiques (chapitre 1). L'agriculture est profondément liée à la question du réchauffement climatique. D'une part, ce secteur est responsable de plus d'un tiers des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) à l'échelle planétaire et, d'autre part, l'agriculture, dépendante des aléas climatiques, sera fortement impactée par les changements climatiques. D'ailleurs, les paysans du Sud font déjà face à de nombreux problèmes induits par le réchauffement climatique (chapitre 2).

Malgré ce constat, le secteur agricole n'a jamais occupé une place importante dans les négociations climatiques qui ont lieu depuis près de 30 ans, que ce soit comme secteur émetteur de GES ou comme solution d'atténuation du réchauffement climatique et d'adaptation aux changements qu'il implique (chapitre 3). Les mesures prises pour lutter contre le réchauffement climatique et réduire les émissions de GES se sont avérées à la fois inefficaces et désastreuses pour les paysans et les paysannes qui, en plus de souffrir d'ores et déjà des effets du réchauffement climatique, voient leurs droits fondamentaux bafoués au nom du droit de polluer des États occidentaux et des entreprises multinationales (chapitre 4).

À l'origine du réchauffement climatique et de l'inefficacité des mesures pour y faire face, se trouve un modèle économique et culturel qui est également la source d'un grand nombre d'inégalités et d'injustices à travers le monde, en ce compris l'insécurité alimentaire. Les paysans et les mouvements qui les défendent dénoncent et combattent ce système économique dérégulé depuis de nombreuses années. Leur lutte va donc de pair avec celle contre le réchauffement climatique. De plus, l'agriculture paysanne, dans le cadre de la souveraineté alimentaire, propose des alternatives sociales, économiques et productives qui constituent des réponses adéquates pour lutter contre le réchauffement climatique mais aussi pour réformer en profondeur le modèle économique dominant qui en est responsable (chapitre 5).



Les changements climatiques : une réalité



Le réchauffement climatique, provoqué par une trop forte concentration de gaz à effet de serre¹ (GES) dans l'atmosphère, ne fait plus aucun doute d'un point de vue scientifique, malgré l'insistance des climato-sceptiques à le nier.

Il n'y a plus aucun doute non plus quant à l'origine de l'effet de serre qui depuis le début de l'ère industrielle, est principalement provoqué par l'être humain dont l'activité est responsable des émissions croissantes de GES. Bien que plus difficiles à évaluer, les effets du réchauffement climatique se font déjà sentir et ils touchent injustement les populations qui ont le moins contribué au réchauffement climatique...

Le réchauffement planétaire prouvé par les scientifiques

Depuis 150 ans environ, la concentration des GES dans l'atmosphère terrestre augmente. Par exemple, entre 1850 et 2012, les émissions annuelles de CO₂ issues de la combustion d'énergies fossiles ont été multipliées par 160. Or, ces GES retiennent la chaleur. Résultat, la température moyenne globale de notre planète s'élève (+ 0,85 °C entre 1850 et 2010). On parle alors de réchauffement planétaire et ce dernier entraîne un bouleversement mondial du climat.

Pour étudier ce phénomène, le GIEC a été mis en place en 1988, à la demande du G7 (groupe des 7 pays les plus riches : USA, Japon, Allemagne, France, Grande Bretagne, Canada, Italie), par l'Organisation Météorologique Mondiale et par le Programme pour l'Environnement des Nations Unies. Son rôle est « d'expertiser l'information scientifique, technique et socio-économique qui concerne le risque de changement climatique provoqué par l'homme² ».

Cet organisme effectue une évaluation et une synthèse des travaux de recherche menés dans les laboratoires du monde entier. Le GIEC examine et synthétise les publications scientifiques sur la question de l'influence de l'Homme sur le climat. Tout chercheur travaillant dans un des domaines concernés - même s'il remet en cause l'influence de l'Homme sur le climat - verra ses travaux pris en compte dans le cadre des procédures d'expertise organisées par le GIEC pourvu que ceux-ci aient donné lieu à publication dans une revue scientifique³.

Un réchauffement dû aux activités humaines malgré l'avis des climato-sceptiques

Le fruit des travaux de synthèse du GIEC ne laisse aujourd'hui planer aucun doute : les activités humaines sont bel et bien à l'origine de bouleversements clima-

tiques majeurs dont on commence à peine à entrevoir les conséquences. Les climato-sceptiques doutent à la fois de la réalité du réchauffement climatique et de son origine anthropique. Voici quelques-uns des slogans qu'ils prétendent argumenter et qui pourtant ne résistent pas à une analyse scientifique telle que celle du GIEC :

« Le climat a déjà changé, ce n'est pas grave ! »

En effet, le climat a déjà changé, des ères glaciaires ont eu lieu, d'autres périodes ont été caractérisées par un réchauffement du climat. Il y a un certain nombre de forces différentes qui peuvent influencer le climat de la Terre. Quand le soleil devient plus brillant, la planète reçoit plus d'énergie et se réchauffe. Lorsque des volcans entrent en éruption, ils émettent des particules dans l'atmosphère qui renvoient la lumière du soleil, et la planète se refroidit. Quand il y a plus de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, la planète se réchauffe. C'est en partie pour ces raisons que l'on peut expliquer les changements climatiques qui ont eu lieu au cours de l'histoire de la planète.

Or, les changements climatiques passés nous disent que le climat est très sensible aux gaz à effet de serre dont nous contribuons à augmenter la présence dans l'atmosphère terrestre. Aujourd'hui, la force motrice dominante du changement climatique provient des activités humaines et des émissions de gaz à effet de serre additionnelles provoquées par ces dernières.

« Avec l'hiver et le printemps froids que l'on vient de subir, on parle encore de réchauffement climatique !? »

La climatologie s'intéresse aux évolutions longues du système climatique, sur des périodes de 20 à 30 ans. Lorsqu'il analyse les tendances de long terme, le GIEC montre par exemple qu'entre 1901 et 2010, les températures ont augmenté de 0,8°C. De même, la période 1981-2010 a été la plus chaude depuis 800

¹ L'effet de serre est un phénomène thermique connu depuis le 19^{ème} siècle : sur la terre, l'atmosphère laisse passer une partie du rayonnement solaire qui vient frapper le sol. Ce dernier, réchauffé, émet un rayonnement infrarouge en partie ou totalement piégé par l'atmosphère rendue « imperméable » par la présence de gaz à effet de serre (GES), dont principalement la vapeur d'eau sur Terre et le CO₂. On observe alors une isolation accrue de la planète et un réchauffement global de celle-ci. (Fouquart, 2011 et Mauguët, 2013)

² https://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml

³ Par contre le GIEC ne tient aucun compte de ce qui est publié dans la presse "ordinaire", sur les sites internet, etc. ; seules les revues scientifiques à comité de lecture ou les travaux en cours dans les laboratoires de recherche sont pris en compte.

ans. Or, ces périodes ont également vu la civilisation humaine s'industrialiser et les échanges planétaires augmenter, causant un accroissement considérable des émissions de GES, principalement par l'utilisation inconsidérée de l'énergie fossile.

De la même manière qu'il est analysé sur le long terme, le climat l'est aussi de manière globale. Ainsi, un printemps froid comme celui de 2013 en France ne signifie pas qu'il n'y a pas de hausse des températures à l'échelle globale.

« Les températures n'augmentent plus depuis 1998 ! »

C'est le « maître-argument » des sceptiques. Cependant, même si la hausse des températures est moins rapide qu'annoncée depuis 10 ans, la décennie 2000-2009 a été la plus chaude jamais enregistrée depuis 1850!⁴

De plus, lorsque l'on cherche des preuves du réchauffement climatique, il faut prendre en considération différents facteurs. S'il est naturel de commencer par la température de l'air, un examen plus approfondi devrait aussi inclure la couverture neigeuse, la fonte des glaces, les températures au sol, au-dessus des mers et même la température de la mer elle-même. Aujourd'hui, chacun de ces indicateurs atteste d'un réchauffement global des températures.

En effet, la « pause » dans la hausse de la température moyenne de la terre s'expliquerait surtout par le fait que ce sont actuellement les océans qui absorbent la chaleur. Les laboratoires du LEGOS⁵ en collaboration avec le NOAA⁶ ont montré que les eaux profondes du Pacifique se réchauffent de façon impressionnante.

De toute façon, l'argument de la pause dans le réchauffement ne tient pas pour contrer les conclusions du GIEC, car tous les autres phénomènes liés au réchauffement s'accroissent : recul des glaciers, fonte de la calotte glaciaire, augmentation des événements

climatiques extrêmes, effondrement de la biodiversité etc. Dit-on d'un malade qui vomit, touse, perd du sang... mais dont la température n'augmente plus, qu'il n'est pas malade ?

« La fonte de l'Arctique résulte d'un cycle naturel »

Sans doute la banquise a-t-elle un cycle naturel de fonte et de reconstitution mais alors ce cycle est rompu. La banquise en Arctique est un indicateur très sensible aux changements climatiques. Les données satellites recueillies ces trente dernières années montrent un déclin très rapide de la surface de la banquise : l'extension de la banquise en Arctique a diminué de 12,2% par décennie (en septembre) depuis le début des observations satellites, en 1979.

Le graphique ci-dessous montre clairement la baisse constatée de l'extension de l'Arctique. Celle-ci coïncide avec le réchauffement global, et donc avec la hausse brutale des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

« L'effet d'une augmentation des émissions de CO₂ est très faible, voire nul »

Le CO₂ est incontestablement l'un des quelques paramètres principaux qui pilotent la température de la Terre. Cela est établi non par une corrélation observée entre température et concentration en CO₂, mais par des mesures répétées en laboratoire, et appuyées par les observations de l'atmosphère au sol ou par satellite (Jokimäki, 2009). On peut mesurer l'augmentation de l'effet de serre lié à l'augmentation des concentrations en dioxyde de carbone et quelques autres gaz.

Même si le parallèle entre les niveaux de CO₂ et les températures n'est pas parfait à court terme, les tendances à long terme montrent bien que la hausse des températures accompagne la hausse des concentrations en CO₂.

⁴ https://www.wmo.int/pages/mediacentre/press_releases/pr_976_fr.html

⁵ Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales

⁶ National Oceanic and Atmospheric Administration

Fonte des glaces dans l'Arctique

La superficie des glaces arctiques atteint chaque année son minimum en septembre. Ces derniers temps, ce minimum n'arrête pas de diminuer

Superficie des glaces arctiques en septembre

2003

(proche des minimums moyens des années précédentes)

2007

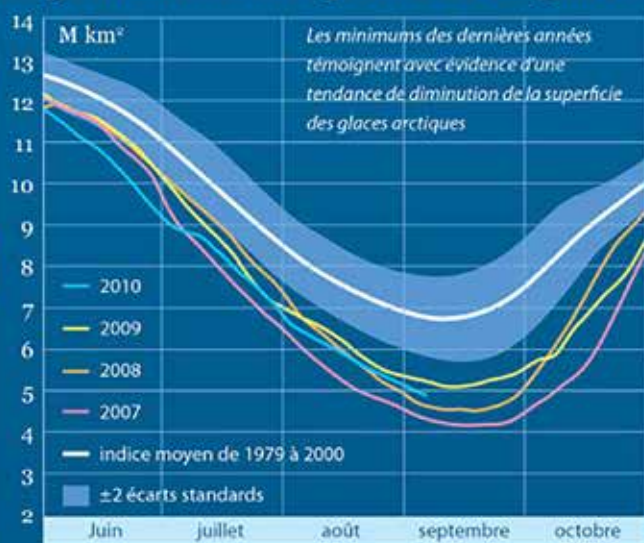
(minimum absolu sur toute la période des observations)



2010



Changement de la superficie des glaces



■ Epaisseur de la glace > 1 m ■ Epaisseur de la glace < 1 m

Sources: Institut de recherches de l'Arctique et de l'Antarctique, Centre américain de données sur la neige et la glace (NSIDC)

RIANOVOSTI © 2010

www.rian.ru

Source : Rianovosti 2010

« Il n'y a aucune preuve empirique que les activités humaines soient responsables des changements climatiques »

Comme précisé auparavant, des études en laboratoires ont montré clairement que le CO₂ piège la chaleur.

Le CO₂ émis par la nature (océans, végétaux et volcans) est rééquilibré par l'absorption naturelle (par les mêmes océans et végétaux).

Mais les émissions humaines bouleversent l'équilibre naturel en élevant le CO₂ à des niveaux jamais atteints en 800 000 ans. Environ 40% des émissions humaines de CO₂ sont absorbées, en grande partie par les océans et la végétation, qui d'ailleurs diminue sous les actions humaines telles la déforestation de l'Amazonie. Le reste demeure dans l'atmosphère, la quantité ajoutée est, certes faible mais elle est cumulée tous les ans. Cela porte le niveau de CO₂ à son plus haut niveau depuis 15 à 20 millions d'années (Tripathi et al, 2009).

Effets et injustices du réchauffement climatique

Dans son cinquième rapport sur le réchauffement climatique, le GIEC affirme que « l'influence des activités humaines dans le réchauffement de l'atmosphère et de l'océan, dans les changements du cycle global de l'eau, dans le recul des neiges et des glaces, dans l'élévation du niveau moyen mondial des mers et dans la modification de certains extrêmes climatiques (...) est extrêmement probable⁷ ». Ceci revient à dire que l'origine anthropique des changements climatiques ne fait aucun doute. Dans ce rapport, le groupe d'experts est parvenu à évaluer de manière relativement précise quels allaient être les impacts du réchauffement climatique sur la planète et par conséquent sur l'être humain. Ces impacts sont calculés à la fois sur le long terme et sur le court terme, les résultats sont alarmants puisqu'ils remettent en cause la capacité de l'être humain à survivre sur la planète si l'augmentation de la température globale n'est pas maintenue en dessous de 1,5° C par rapport à son niveau de 1850.

Ainsi, on peut s'attendre à une augmentation de l'intensité des événements climatiques extrêmes tels que les cyclones, les typhons, les tempêtes mais aussi les vagues de chaleurs et les fortes pluies. La fonte des glaciers et la perturbation du régime des précipitations ainsi que la montée du niveau des océans entraîneront une diminution des réserves d'eau douce et de leur qualité. L'augmentation du niveau des océans réduira l'espace vivable sur les côtes, détruisant le lieu de vie de plus de 700 millions de personnes.

L'ensemble de ces changements aura un impact lourd sur la santé humaine en créant des conditions favorables au développement rapide des maladies et à l'affaiblissement des populations les plus vulnérables (les personnes pauvres, les personnes âgées, les nourrissons, les femmes enceintes,...)

Par ailleurs, les changements climatiques risquent d'entraîner une augmentation des inégalités économiques et sociales. D'abord, les changements climatiques ne sont pas répartis de façon homogène sur la planète. Ils toucheront principalement les zones pauvres (Asie du Sud-Est, Afrique équatoriale et subsaharienne...) Ensuite, la diminution des ressources (eau, terre, biodiversité...) augmentera le risque de conflits dans des régions déjà instables, avec pour conséquences victimes et déplacés.

L'injustice du réchauffement climatique réside dans le fait que ses principales victimes, les populations des pays en développement, qui souffrent déjà de la pauvreté, de la faim, de maladies, etc, sont celles qui ont le moins contribué aux émissions de GES.

L'agriculture, dont le modèle industriel est particulièrement émettrice de GES, sera aussi l'activité humaine qui souffrira le plus du réchauffement climatique étant donné sa dépendance aux ressources naturelles et aux aléas climatiques. Et plus précisément, l'injustice climatique frappera en premier lieu les paysans et paysannes des pays du Sud, qui n'émettent pas de GES et qui pourtant contribuent à nourrir la planète.

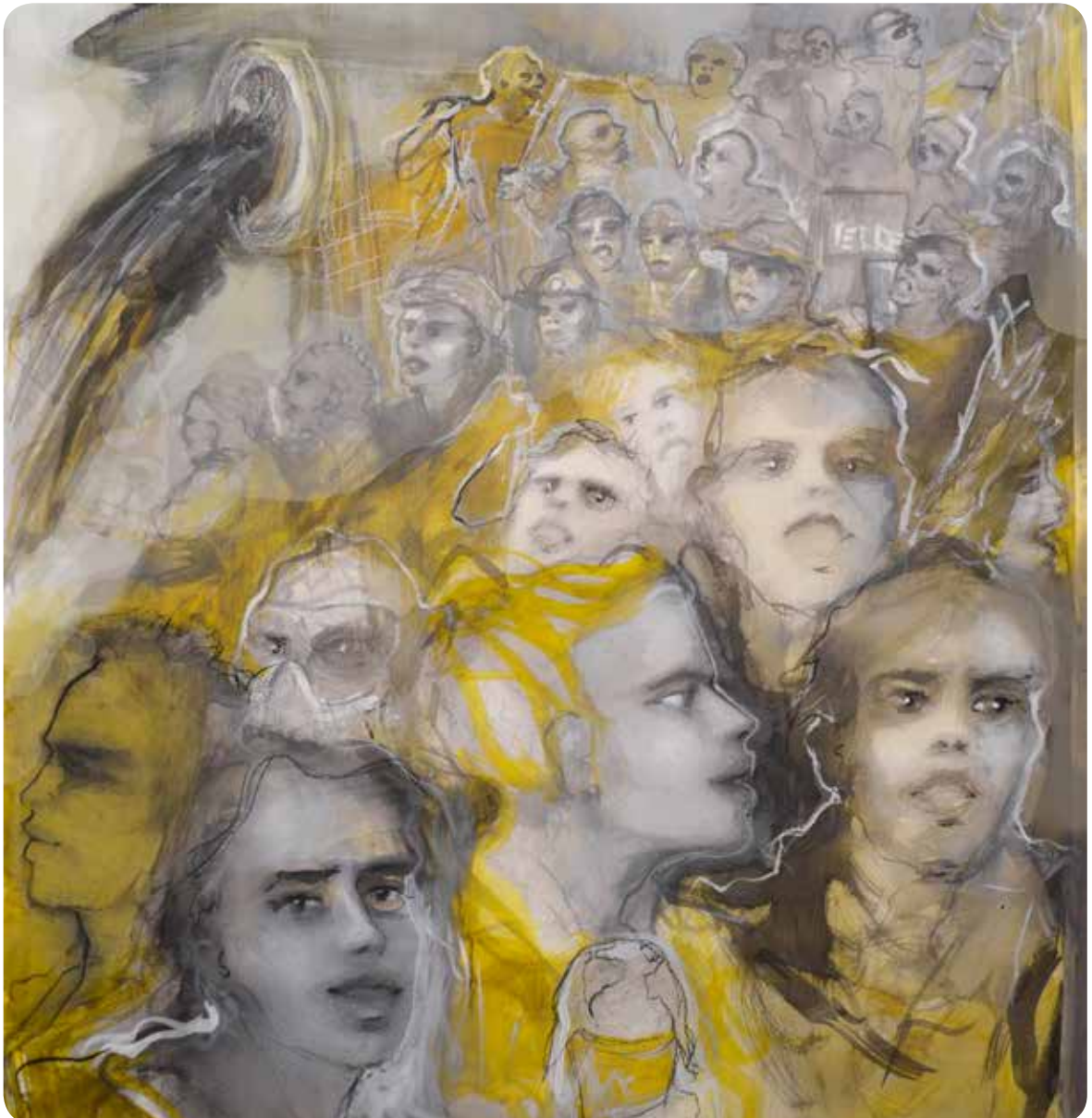
⁷ GIEC (2014). *Changements climatiques 2014 : Incidences, adaptation et vulnérabilité. Contribution du groupe de travail ii au cinquième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.* pp 17. En ligne : https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg1/WG1AR5_SummaryVolume_FINAL_FRENCH.pdf

Et en Belgique ?

« Les projections climatiques construites pour le territoire belge prévoient...

- **Un climat plus chaud** : toutes les projections montrent une augmentation de la température annuelle moyenne (de +1,3 °C à +2,8 °C d'ici 2050) et des températures saisonnières (de +1,5 °C à +4,4 °C en hiver et +2,4 °C à +7,2 °C en été d'ici 2100).
- **Un renforcement de la saisonnalité des précipitations** : une diminution jusqu'à -25% en 2100 en été et une augmentation jusqu'à +22% en 2100 en hiver.
- Des épisodes de **pluies intenses en hiver et des orages violents en été** plus fréquents et plus intenses, ce qui augmente le risque d'inondations.
- Des **canicules** plus fréquentes en été.
- De **plus faibles débits des rivières en été** (diminution de plus de 50% d'ici la fin du 21e siècle) à cause de la baisse des précipitations estivales, combinée à une plus grande évaporation, engendrant des risques de pénurie d'eau
- Une **augmentation, à l'horizon 2100, de 60 à 90 cm du niveau de la mer sur la côte belge**, voire de 200 cm dans le scénario le plus pessimiste ».

Source : <http://www.climat.be/fr-be/changements-climatiques/en-belgique/observations-en-belgique>





Agriculture et réchauffement climatique



Le secteur agricole est l'un des plus émetteurs de GES parmi les activités humaines, mais cet impact de l'agriculture sur le réchauffement climatique diffère selon le modèle agricole qui est appliqué. Agriculture industrielle et agriculture paysanne ne sont pas sur un pied d'égalité pour ce qui concerne les émissions de GES. Ces modèles ne sont pas égaux non plus quant aux effets du réchauffement climatique qui les touchent, l'agriculture paysanne se pratiquant principalement dans les pays les plus impactés par les changements climatiques. Un argument de plus pour Entraide et Fraternité et ses partenaires pour dénoncer le modèle agricole industriel et soutenir l'agriculture paysanne, nourricière de la planète.

Impacts de l'agriculture sur le réchauffement climatique

Au niveau global et en ne prenant en compte que les émissions de GES dues à la production agricole, l'agriculture est responsable de 13 à 15% des émissions de GES (Vandaele et al, 2010). On peut considérer que ce secteur est fortement émetteur, proportionnellement à sa part du PIB mondial de seulement 4% (Giraud et al, 2012). Les émissions de GES de l'agriculture sont particulières car elles sont composées principalement de méthane (provenant de l'élevage et de la culture du riz inondé) et de protoxyde d'azote (découlant de l'utilisation d'engrais chimiques) représentant respectivement 45 et 46% des GES du secteur agricole. Le secteur agricole est responsable de plus de 70% des émissions globales de protoxyde d'azote (N₂O) et de plus de 50% de celles de méthane (CH₄) (Giraud et al, 2012).

Si l'on considère les émissions de GES émises en amont (fabrication des intrants agricoles) et en aval (transformation, transport et commercialisation des produits agricoles) de la production agricole, ainsi que le changement d'affectation des sols dus à l'agriculture (principalement la déforestation), on arrive à un niveau de GES bien plus élevé, avec une participation de 30 à 32% des émissions de GES globales (Giraud et al, 2012).

Cependant, tous les modèles d'agriculture ne contribuent pas de la même manière au réchauffement climatique. Distinguons d'une part l'agriculture dite « industrielle » et d'autre part l'agriculture paysanne.

• L'agriculture « industrielle »

Dans ce propos, l'agriculture industrielle désigne l'agriculture issue de la révolution verte. Elle est basée sur un paquet technologique intensif, c'est-à-dire l'utilisation d'une grosse machinerie, d'intrants chimiques - engrais et pesticides -, de semences améliorées ou génétiquement modifiées et elle s'applique sur de grandes surfaces en monoculture.

Ce type d'agriculture « occupe entre 70 et 80% de la surface arable mondiale. Paradoxalement, elle est à l'origine de moins d'un tiers des produits agricoles » (Jamart et al, 2014, pp24).

Les engrais azotés : principaux émetteurs du N₂O

L'agriculture industrielle est la principale responsable des émissions de GES du secteur agricole. Les engrais azotés (que ce soit des engrais chimiques, du fumier ou du lisier) émettent du protoxyde d'azote directement lors de l'épandage (une partie de l'azote se répand dans l'atmosphère) et indirectement par le processus de nitrification-dénitrification des sols qui entraîne sa volatilisation et son lessivage dans les cours d'eau.

Le tableau ci-dessous reprend les émissions de protoxyde d'azote issues de l'utilisation d'engrais azoté. Les émissions sont exprimées en tonne équivalent CO₂ (teqCO₂). Les différents gaz à effet de serre n'ont pas tous le même potentiel de réchauffement global (PRG) mais pour faciliter les calculs d'émissions de GES, le CO₂ est considéré comme l'étalon et son PRG vaut « 1 » tandis que les autres GES tels que le méthane ou le protoxyde d'azote ont respectivement un PRG 25 et 298 fois plus important que le CO₂. On mesure toujours les émissions de GES en termes de tonne équivalent CO₂. Pour mesurer l'équivalent CO₂ d'une tonne de N₂O par exemple, il suffit de la multiplier par 298.

<i>Engrais azoté</i>	<i>Émissions directe en Teq CO₂</i>	<i>Émissions indirectes en Teq CO₂</i>	<i>Émissions lors de la production de l'engrais en TeqCO₂</i>	<i>Total d'émissions des engrais azotés en TeqCO₂</i>
<i>1 tonne</i>	<i>5 teqCO₂</i>	<i>5,5 teqCO₂</i>	<i>3,6 – 6,1 teqCO₂</i>	<i>14,1- 16,6 teqCO₂</i>

Source : Vandaele et al 2010

Par ailleurs, les rendements agricoles de ce modèle industriel tendent à diminuer, entraînant une augmentation de l'utilisation des engrais azotés. Alors que l'utilisation de produits phytosanitaires a été multipliée par 8 au cours des 40 dernières années, la production n'a même pas doublé sur la même période, elle devrait même chuter drastiquement d'ici à 2050, selon la FAO (Jamart et al).

L'élevage intensif : principale source de CH₄

L'agriculture industrielle s'applique également à l'élevage intensif, principale source d'émission de méthane (CH₄) par la digestion des ruminants. En effet, ces animaux sont capables de régurgiter leurs aliments pour les remastiquer. Ce processus de digestion les fait éructer de manière importante, provoquant des émissions de méthane. En moyenne, une vache émet 1,4 teqCO₂ par an (Vandaele et al, 2010). Un autre facteur d'émission de CH₄ par l'élevage intensif est la gestion et le traitement des déjections des animaux d'élevages. La concentration de fumier ou de lisier en un seul endroit entraîne une réaction chimique de fermentation anaérobie qui est fortement émettrice de méthane. Or, la concentration de déjections animales ne survient qu'avec l'élevage intensif hors sol ou en parcs d'engraissement.

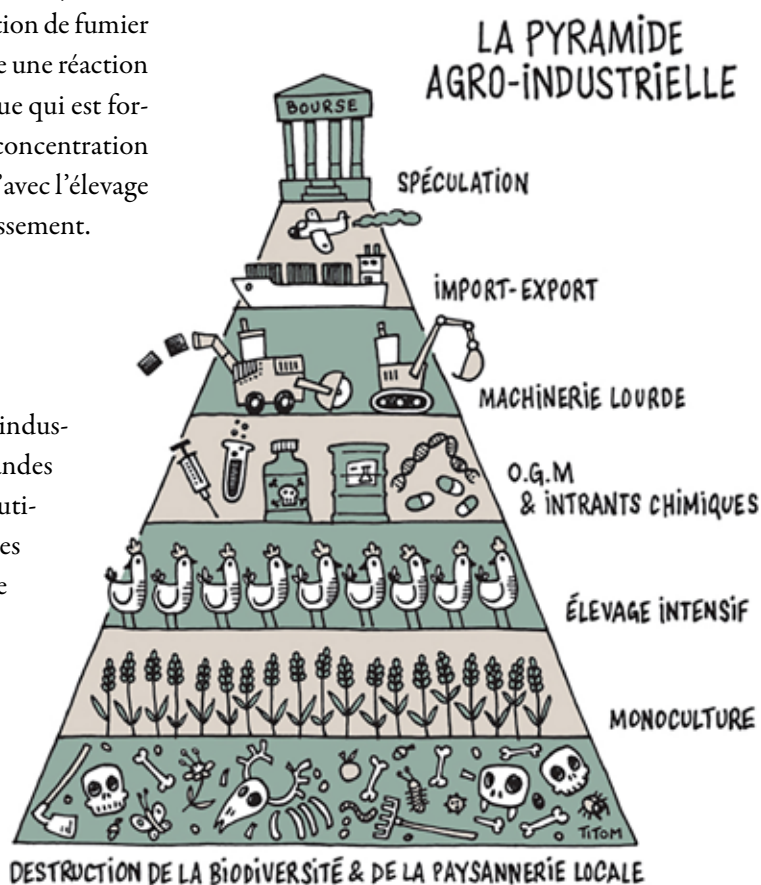
L'utilisation des énergies fossiles fortement émettrice de CO₂

Le développement de l'agriculture industrielle de façon extensive, sur de grandes surfaces de monoculture, implique l'utilisation intensive de machines, grandes émettrices de CO₂. De plus, parce que l'agriculture industrielle tend à occuper le marché international, la production qui en est issue est transportée sur de longue distance en bateau, en avion ou en camion, ceci contribue grandement

aux émissions de CO₂. L'agriculture intensive sous serre chauffée ainsi que l'élevage hors sol -dans des étables chauffées- participent également à la production de CO₂.

La déforestation et les changements d'affectation des sols : émissions indirectes de l'agriculture industrielle

L'agriculture industrielle est à la fois intensive, d'un point de vue technologique (c'est à dire qu'on augmente la production à l'hectare par l'application d'un paquet technologique), et extensive (c'est à dire qu'on augmente la production en agrandissant la surface cultivée). L'extension des surfaces agricoles est rendue possible par le développement des machines et elle entraîne la « colonisation » de nouveaux espaces de culture, des espaces qui n'étaient pas dédiés à cette activité auparavant. C'est ainsi que pro-



⁸ « Les zones mortes dans l'océan et le long des côtes sont des secteurs où la teneur en oxygène de l'eau située près du fond est très faible (Diaz 2001) ». Le manque d'oxygène ne permet pas aux animaux de survivre dans cet environnement. Par conséquent, les poissons et invertébrés disparaissent et laissent place à une « zone morte ». Voir le rapport de Greenpeace « Zones mortes, comment les engrais agricoles tuent nos rivières, lacs et océans », 2008, p. 5. Disponible sur : <http://www.greenpeace.to/publications/zones-mortes.pdf>

gressent le défrichage et la déforestation des zones naturelles. Or, ces zones naturelles absorbent et stockent du CO₂. Quand elles sont détruites en cas de reconversion en terres agricoles, non seulement le CO₂ emmagasiné dans les arbres et le sol est rejeté dans l'atmosphère, mais en plus, la zone perd sa capacité d'absorption du CO₂.

L'élevage contribue également au réchauffement climatique via la déforestation induite pour augmenter la surface de terres cultivables, pour nourrir les bêtes ou simplement pour leur donner un espace de vie. Ce sont 75% des terres agricoles mondiales qui sont dédiées aux cultures destinées aux animaux⁹.

Suite à l'amélioration de la qualité de vie dans les pays émergents, la consommation mondiale de viande - synonyme de prospérité - est en hausse et représente donc un défi environnemental considérable pour les années à venir.

La dégradation de l'environnement : un autre impact de l'agriculture industrielle

Les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas les seuls effets néfastes engendrés par l'agriculture industrielle. L'élevage intensif entraîne la pollution de l'eau et des sols ainsi que le déséquilibre des écosystèmes. En effet, comme l'explique le rapport de la FAO de 2006 sur l'élevage (FAO, 2006), les excréments des animaux répandus sur les terres sous forme d'engrais comportent une trop forte concentration en nutriments, accompagnée parfois d'hormones, de résidus de médicaments (antibiotiques) et de substances pathogènes. Tout cela ne peut être absorbé entièrement par les sols et se déverse alors dans les rivières, les lacs et les mers côtières. Ceci entraîne une acidification des sols et des eaux et provoque une dérégulation des écosystèmes, avec comme conséquences l'apparition de « zones mortes » et des « marées vertes » (invasion d'algues) sur les côtes⁸, la dégradation des récifs de corail, des impacts sur la santé humaine, etc.

L'impact social négatif de l'agriculture industrielle

En plus d'être extrêmement émettrice de GES, l'agriculture industrielle, depuis son essor dans les années 1960, a eu des impacts sociaux très négatifs pour le monde rural. Ce modèle favorise les plus gros producteurs, capables d'investir dans les intrants et les machines nécessaires à son application. Les petits producteurs quant à eux se sont rapidement trouvés en situation de surendettement. Ne pouvant rembourser leurs dettes, ils ont fait faillite. Leurs terres ont été rachetées par les gros producteurs, ceci mène à la concentration des terres et l'apparition d'une population d'agriculteurs sans terre. Les ouvriers agricoles exposés quotidiennement aux produits chimiques utilisés dans ce type d'agriculture rencontrent de graves problèmes de santé (cancers, dérèglement du système endocrinien...).

Le consommateur final des produits de l'agriculture industrielle n'est pas non plus favorisé par ce système. En effet, la qualité nutritive des produits de l'agriculture industrielle est médiocre, contient des traces de pesticides ou d'antibiotiques et peut provoquer des maladies cardio-vasculaires et l'obésité.

• L'agriculture paysanne

L'agriculture paysanne recouvre une grande variété de situations à travers le monde, on peut néanmoins dégager quelques grandes lignes qui la caractérisent. Premièrement, l'agriculture paysanne est familiale, c'est à dire que l'exploitation agricole est gérée en famille, et utilise la main d'œuvre familiale. Elle constitue à la fois l'activité principale et la principale source de revenus de la famille. Ensuite, comme l'affirme M. Mazoyer, la majorité des paysans sur terre utilise un outillage strictement manuel et animal (Mazoyer, 2008). Les surfaces exploitées par les agriculteurs paysans, ne dépassent que rarement deux hectares. Bien que l'agriculture paysanne puisse occuper des marchés agricoles internationaux avec des produits de rentes destinés à

⁹ Voir le rapport de Greenpeace « Agriculture écologique : sept principes clés pour replacer l'humain au cœur du système alimentaire », 2015, p. 7

l'exportation, force est de constater qu'elle garantit encore d'abord largement la sécurité alimentaire des familles et des communautés (Kesteloot, 2007).

Les chiffres de la Banque Mondiale affirment que les paysans représentent plus de la moitié de la population active mondiale avec près de 1,5 milliards de personnes, dont 500 millions de paysans sans terre (Banque Mondiale, 2008). Dans les pays du Sud, les paysans (travaillant des surfaces de moins de 2ha) représentent environ 85% des agriculteurs, ils produisent 80% des aliments consommés dans le Sud et 60% des aliments consommés dans le monde. Ils n'occupent que 20 à 30% des terres arables mondiales (Caudron, 2014).

L'agriculture paysanne : un modèle peu émetteur de GES

Il n'existe pas de chiffres précis quant aux émissions de GES produites par l'agriculture paysanne car peu de recherches ont été menées dans ce sens. De plus, elle fait référence à une grande variété de systèmes et de modèles agricoles qui en rend l'analyse difficile. Néanmoins, l'agriculture paysanne étant encore majoritaire dans certains pays du Sud, il est possible d'estimer son impact sur le réchauffement climatique en analysant les émissions de GES agricole par pays.

Cette méthode d'analyse montre que la majorité des émissions de GES agricoles proviennent de pays où le modèle agricole dominant est celui de l'agriculture industrielle. Tandis que les émissions de GES agricoles produites par les pays du Sud, où l'agriculture paysanne est encore majoritaire, sont quasiment nulles (Giraud et al, 2012).

En comparaison avec le modèle industriel, les pratiques de l'agriculture paysanne sont nettement moins émettrices. Premièrement, les paysans ont moins d'accès aux intrants chimiques dont les engrais azotés qui, comme nous l'avons vu, sont fortement émetteurs de N_2O . Deuxièmement, les petites surfaces exploitées par les paysans ne justifient pas l'utilisation de tracteurs et de grosses machines agricoles, également fortement émet-

trices de CO_2 . La production agricole paysanne étant principalement destinée à la subsistance du ménage et aux marchés locaux, les émissions dues au transport des marchandises sont moindres. Pour ce qui est de l'élevage, il est rarement intensif dans l'agriculture paysanne. Par ailleurs, les systèmes traditionnels paysans favorisent l'élevage d'animaux mono-gastriques (c'est à dire ne possédant qu'un seul estomac), tels que les chèvres ou les moutons, qui ne pratiquent pas la rumination et sont donc moins émetteurs de méthane.

Ajoutons que l'agriculture familiale et paysanne est le modèle dans lequel se développent les pratiques agroécologiques qui ont la capacité de préserver l'environnement tout en refroidissant la planète. En effet, les pratiques telles que le système de couverture végétale ou l'agroforesterie absorbent plus de GES qu'elles n'en rejettent¹⁰.

Certaines pratiques paysannes sont émettrices de GES

Cependant, certaines pratiques caractéristiques de l'agriculture paysanne sont fortement émettrices de GES. Notamment, la production de riz inondé dégage beaucoup de CH_4 . Or, dans de nombreux pays en développement, principalement en Asie, le riz est la principale source alimentaire des populations pauvres et paysannes¹¹.

Mais l'agriculture paysanne est surtout émettrice de GES de façon indirecte par la déforestation. La pression démographique en milieu rural, dans les pays où l'agriculture paysanne est encore majoritaire, pousse à l'extension des surfaces agricoles par la déforestation et le brûlis. De plus, le manque d'accès des paysans à l'énergie combiné à la croissance démographique, génère une demande en bois d'énergie et de construction qui cause la déforestation.

Il convient néanmoins de nuancer cette situation. Les causes de la déforestation varient d'une région à l'autre mais au niveau global, les émissions de CO_2 générées par la déforestation sont principalement

¹⁰ Pour plus d'information sur ce type de pratiques agroécologiques, voir l'analyse d'entraide et fraternité : Madagascar – Paysans et paysannes face au changement climatique.

¹¹ Selon l'Institut de Recherche en Développement (IRD) français, la production d'un kilo de riz émet 120 grammes de méthane correspondant à 2,76 kg eqCO₂. Les émissions de méthane de la riziculture proviennent de la décomposition de matière organique dans des milieux dépourvus d'oxygène, tels que l'eau des rizières inondées. Au moment de la récolte, quand l'eau de la rizière est évacuée, le méthane produit dans le sol se dégage dans l'atmosphère (Roger et Le Mer, 1999).

dues à la déforestation de la forêt amazonienne et des forêts tropicales d'Indonésie. Or, la cause principale de la déforestation dans ces régions est l'extension des surfaces agricoles industrielles. C'est dans les zones de forêts tropicales sèches que l'agriculture paysanne est la principale responsable de la déforestation (en Afrique sahélienne par exemple) tandis que les forêts tropicales humides fournissent suffisamment de bois mort pour couvrir les besoins des populations locales. Ajoutons que les conditions économiques et sociales dans lesquelles sont maintenus les paysans (manque de terre, peu d'accès aux ressources productives, absence de soutien et d'infrastructure de la part de l'État,...) les contraignent à des logiques de subsistances qui ont un impact négatif sur l'environnement et sur les émissions de GES (Carracillo, 2009).

L'impact du réchauffement climatique sur l'agriculture

L'agriculture est l'activité humaine qui dépend le plus des conditions climatiques. C'est aussi un des secteurs qui a le plus d'impacts sur le réchauffement climatique. Celui-ci a et aura des conséquences non négligeables sur l'agriculture et par conséquent, sur la sécurité alimentaire d'un nombre croissant de personnes.

• Quelques effets généraux

Hausse des températures

La hausse des températures entraîne le développement de ravageurs et de plantes envahissantes qui vont limiter la productivité des cultures. Ainsi, à Madagascar par exemple, avec la hausse des températures, les sauterelles survivent à l'hiver et ravagent les cultures chaque année. Il en va de même pour l'apparition du striga, une « mauvaise herbe » envahissante qui entre en concurrence avec les cultures et dont il est très difficile de se débarrasser (Caudron, 2015).

La hausse des températures provoque le décalage des saisons, surtout dans les zones tropicales où la

saison sèche dure plus longtemps. La croissance des plantes est perturbée et les rendements sont moindres.

Dans certaines régions, la fonte des glaciers, qui régule en partie le débit des cours d'eau, est accélérée ce qui risque d'entraîner de fortes pénuries d'eau douce.

Augmentation de l'intensité des événements extrêmes

Comme déjà signalé, les événements extrêmes tels que les fortes pluies, les sécheresses et les cyclones vont augmenter en intensité. Les sécheresses sont non seulement plus fortes mais durent plus longtemps, provoquant la mort des cultures et du bétail. Les pluies qui suivent les saisons sèches sont également plus intenses et provoquent des inondations qui détruisent les cultures et érodent le sol, le rendant moins fertile, ce qui diminue les rendements agricoles. Les cyclones et autres cataclysmes météorologiques augmentent en intensité, provoquant plus de destruction et d'inondations des cultures.

Les sécheresses et l'incapacité des sols à absorber les pluies devenues trop fortes réduisent la disponibilité de l'eau douce pourtant absolument nécessaire à l'agriculture et à l'élevage.



¹² <http://www.fao.org/docrep/004/y3557f/y3557f11.htm>

¹³ Les services écosystémiques sont les bénéfices que les humains tirent du fonctionnement des écosystèmes comme la production d'oxygène, l'absorption du CO₂, la pollinisation, etc.

Élévation du niveau des mers et des océans

En plus de réduire la disponibilité des terres arables, notamment dans les deltas de fleuves et de rivières, l'élévation du niveau des mers et des océans pollue l'eau des nappes phréatiques, ce qui affecte encore les ressources hydriques. Selon les estimations, le niveau des océans pourrait augmenter de 2 mètres d'ici à 2100, diminuant la disponibilité des terres agricoles dans les régions côtières et les deltas où vivent près de 60% de la population mondiale. « Rien qu'en Inde, on estime que les pertes pourraient atteindre 1 000 à 2 000 km² d'ici 2030¹² ».

Perte de biodiversité

Les changements exercés sur le climat, notamment l'augmentation de la température terrestre et marine, induisent une pression sur la biodiversité et sa capacité à fournir des services écosystémiques¹³ qui permettent de maintenir un équilibre naturel. Ainsi, les espèces locales doivent s'adapter, migrer ou disparaître, tandis que d'autres espèces viendront s'installer ou se développer sur le territoire, parfois aux dépens des espèces autochtones.

Quelques chiffres alarmants

• Perte des rendements agricoles :

- Les rendements agricoles devraient diminuer d'au moins 5% (GIEC ; 2013) et jusqu'à 10% (CGIAR, 2013) d'ici à 2050 alors que, selon la FAO, la production devra augmenter de 60% d'ici à 2050 afin de répondre aux besoins croissants en aliments (FAO, 2015).
- **Selon Lobell et Field (2007) la production de maïs, blé et d'autres cultures majeures a déjà été impactée négativement par le changement climatique par une réduction de 40 millions de tonnes par an entre 1980 et 2002.**

- **Perte de biodiversité :** Selon le GIEC, une augmentation des températures de 2 à 3°C entraînerait **la disparition de 20 à 30% des espèces animales et végétales**, remettant fortement en cause la résilience des systèmes alimentaires.

- **Désastres naturels :** aujourd'hui, plus de **80% des désastres naturels** sont dus aux **changements climatiques** (GAR, 2013).

• Insécurité alimentaire :

- Dans les pays sujets à la sécheresse, **la malnutrition infantile augmentera de 50%** (PNUD, 2007)
- Dans les 40 prochaines années, **l'insécurité alimentaire devrait toucher 265 millions de personnes supplémentaires et jusqu'à 600 millions d'ici à 2080** (Ericksen et al, 2011).
- Les changements climatiques pourraient entraîner **le déplacement d'un milliard de personnes** (GIEC, 2013). Parmi ces déplacés, un grand nombre sera composé de paysans qui ne produiront dès lors plus d'aliments ce qui augmentera encore l'insécurité alimentaire mondiale.

- **Accès à l'eau :** « Les experts du GIEC estiment globalement que **le nombre d'êtres humains souffrant d'un manque d'eau** pourraient tripler au cours de ce siècle, atteignant le chiffre de **3,2 milliards**, si les températures devaient augmenter de plus de 4°C. » (Petitjean, 2008)

¹⁴ Ces paragraphes sont tirés de Carracillo et Cusson, *Changements climatiques : quelles recommandations pour les paysannes ?* ; *Analyse Entraide et Fraternité* ; 2015

• Effets sur l'agriculture paysanne

L'injustice intrinsèque du réchauffement climatique, qui fait payer aux plus pauvres les conséquences des actes des plus riches, est encore plus flagrante pour les paysans.

L'impact du réchauffement climatique sur l'agriculture varie fortement d'une région à l'autre. Par exemple, dans les zones tempérées et froides telles que le nord de l'Europe et de l'Amérique, la hausse des températures jusqu'à un certain seuil, devrait améliorer les rendements agricoles. Par contre, dans les

régions tropicales et dans les régions chaudes, les effets de la hausse des températures sur l'agriculture sont et seront désastreux. Or ces régions sont également celles où se trouvent les pays en développement dont 70 à 90% de la population est rurale et paysanne. Ces régions sont également celles où l'insécurité alimentaire est déjà la plus forte.

En plus des contraintes qu'elle subit déjà (absence de soutien de l'État, rareté des ressources et manque d'accès, croissance démographique, concurrence déloyale de l'agriculture industrielle des pays industrialisés et des pays émergents...), l'agriculture paysanne devra faire face à un nombre croissant de difficultés telles que la réduction des ressources hydriques, la présence de ravageurs et de plantes envahissantes toujours plus résistants, les cyclones, les sécheresses et les inondations.

L'agriculture industrielle des régions chaudes et tropicales devra également subir les impacts du réchauffement climatique mais elle dispose de moyens colossaux et de l'appui de la plupart des gouvernements du Sud pour y faire face tandis que les paysans sont généralement laissés à eux-mêmes.

Aggravation de la situation des paysannes¹⁴

Les paysannes, quant à elles, voient leurs conditions s'aggraver de façon spécifique¹⁵ notamment du fait des rôles et des responsabilités imposés dans un contexte socio-culturel local qui les désavantage, lui-même inséré dans la logique économique du marché dominant¹⁶.

Les effets du réchauffement climatique entraînent une rareté des ressources et de leur accès, déjà limité pour les paysannes : ceci a pour conséquence un accroissement du temps de travail et de la pénibilité des tâches domestiques et d'entretien de la sécurité alimentaire de la famille.

Par ailleurs, les paysannes, en temps normal, ont déjà des difficultés à obtenir des revenus suffisants par leur production et le transport de celle-ci. Les changements climatiques réduisant les rendements agricoles (sécheresse ou inondation des champs et des routes), les paysannes voient ces revenus diminuer, voire disparaître.

Les déplacements de personnes provoqués par les changements climatiques ont un impact direct sur les femmes. Soit l'homme du ménage entreprend le parcours migratoire et la femme reste seule avec ses enfants, un surcroît de travail et dans une grande insécurité (les femmes chefs de ménage sont plus pauvres). Soit les femmes partent avec leurs enfants et elles font face, durant leur parcours migratoire, à de nombreux dangers. Elles sont souvent victimes de discrimination, harcèlement, de violence, d'abus et de traite humaine.

Enfin, comme signalé, le réchauffement climatique entraîne une augmentation des risques de maladies. Les femmes ont peu d'accès aux soins de santé ou encore au transport ou à l'argent pour bénéficier de soins médicaux. De plus, souvent les femmes sont responsables de l'approvisionnement en eau pour leur famille, elles sont donc plus exposées aux maladies comme le paludisme ou la dengue transmises par des moustiques présents en grand nombre à proximité des points d'eau.

¹⁵ Comme le démontre le rapport de CARE, lorsqu'on parle de changements climatiques, les femmes subissent une double injustice. D'une part, les populations les plus pauvres des pays en voie de développement sont les premières victimes des répercussions des changements climatiques alors qu'elles y ont le moins contribué et disposent de très peu de ressources financières et technologiques pour y faire face et pour s'adapter. D'autre part, suite aux contraintes sociales et culturelles, les femmes vivent dans des situations plus précaires et sont ainsi plus vulnérables que les hommes aux changements climatiques. CARE établit donc le lien entre la pauvreté engendrée par les inégalités des genres et la pauvreté accentuée par les changements climatiques. CARE International, « Tackling the Double Injustice of Climate Change and Gender Inequality », Copenhague, 2014, <http://www.care.no/PageFiles/2993/2014%20CARE%20Double%20Injustice%20Climate%20Gender.pdf> (page consultée le 3 août 2014).

¹⁶ Et qui les désavantagerait même si les conditions climatiques étaient excellentes.

Et en Belgique ?

Contrairement à d'autres régions du monde, en Belgique, **le secteur agricole n'est actuellement pas fortement touché par les changements climatiques**. La hausse des températures et la plus forte concentration de CO₂ entraîneront probablement une augmentation des rendements dans un premier temps. Toutefois, il est probable qu'ensuite, l'eau vienne à manquer à certaines périodes de l'année et que par ailleurs, les fortes précipitations estivales et hivernales entraînent une **érosion hydrique**, c'est-à-dire une perte de la couche de la terre arable et fertile. En outre, les températures plus élevées risquent de favoriser le développement et la propagation d'insectes nuisibles ou de nouvelles maladies¹⁷.

Notons qu'en 2015, la période comprise entre mai et mi-juillet a connu une sécheresse aux conséquences inquiétantes pour les maraîchers belges. Les grandes exploitations d'agriculture industrielle ont connu des difficultés concernant l'irrigation de leurs cultures ainsi qu'une forte baisse de production. Dans le même temps, les maraîchers impliqués dans les ventes directes (via des paniers bio, vente à la ferme, au marché, groupes d'achats, etc.) n'ont pas été victimes de la sécheresse en raison de la diversification de leurs cultures, de leurs méthodes de production différentes, etc.¹⁸ Cette expérience révèle une fois de plus que **l'agriculture conventionnelle est peu résistante aux imprévus climatiques et par conséquent inapte à faire face aux défis du XXI^e siècle**¹⁹. La transition agricole devient une nécessité.

¹⁷ « Sixième communication nationale sur les changements climatiques », 2013, p. 125.

¹⁸ Article du 5 août 2015 paru dans *Le Soir* : « La sécheresse a fait très mal aux maraîchers wallons ».

¹⁹ Voir le rapport de 2015 de Greenpeace « Les 7 principes de l'agriculture écologique » et l'analyse d'Entraide et Fraternité : Madagascar – Paysans et paysannes face au changement climatique.



L'agriculture dans les négociations climatiques



Depuis plusieurs décennies, la communauté internationale s'intéresse aux enjeux environnementaux et climatiques. Le contexte général a fortement évolué et les émissions de GES n'ont pas attendu les prises de décisions politiques de la communauté internationale pour grimper en flèche... Étrangement, alors qu'elle est responsable de plus d'un tiers des émissions de GES à l'échelle planétaire et qu'elle présente un véritable potentiel de lutte contre le réchauffement climatique et d'adaptation aux changements qu'il implique, l'agriculture n'a jamais été directement l'objet des négociations pour le climat. C'est un fait étrange mais pas inexplicable étant donné les enjeux politiques et économiques du secteur agricole.

En retraçant l'histoire des sommets climatiques depuis les années 1980 jusqu'à la CoP 21 tant attendue en cette fin d'année 2015, ce chapitre tente de mettre en lumière les raisons expliquant l'absence de l'agriculture dans ces négociations.

Étrangement, alors que l'agriculture est responsable de plus d'un tiers des émissions de GES à l'échelle planétaire et qu'elle présente un véritable potentiel de lutte contre le réchauffement climatique et d'adaptation aux changements qu'il implique, elle n'a jamais été directement l'objet des négociations pour le climat. C'est un fait étrange mais pas inexplicable étant donnés les enjeux politiques et économiques du secteur agricole.

Histoire de CoPs

Après cinq Sommets de la Terre, vingt conférences des Parties, et autant d'années à débattre de mesures pour protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques, où en sommes-nous aujourd'hui ?

Création du GIEC (1988)

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a été créé en 1988 à l'initiative de l'Organisation météorologique mondiale et du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Sa mission est de publier des rapports à intervalles réguliers (environ tous les 5 ans) faisant état d'une synthèse des travaux scientifiques réalisés par des milliers de chercheurs au sujet de l'évolution du climat et de ses impacts sur de multiples secteurs (santé, production alimentaire, économie, etc.). Il propose des recommandations adressées aux décideurs afin de limiter le réchauffement climatique. Jusqu'à présent, cinq rapports ont été publiés. La nouveauté du dernier rapport en date, publié en 2014, était d'établir, à 97% de certitude, l'origine humaine du réchauffement climatique.

Sommet de la Terre à Rio de Janeiro (1992)

Le Sommet de la Terre de 1992 n'est pas le premier dans l'histoire mais c'est généralement à celui-là que l'on fait référence car c'est le premier où des résultats décisifs ont réellement été obtenus. Les Sommets de la Terre (aussi appelés Conférences des Nations Unies sur l'environnement et le développement) sont des rencontres organisées par l'ONU tous les dix ans. Les dirigeants mondiaux y sont invités afin de discuter et prendre des mesures en faveur de la protection de l'environnement.

Le premier Sommet de la Terre fut organisé en 1972 à Stockholm, à la suite duquel a été créé le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Toutefois, c'est au Sommet de la Terre de Rio de 1992 que 154 pays ont signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Cette convention représente le premier cadre général pour stabiliser les gaz à effets de serre dans l'atmosphère. Il se réfère à trois grands principes : le principe de précaution, celui de droit au développement et celui de responsabilité commune mais différenciée.

De plus, à cette occasion, trois Conventions sont adoptées, portant sur la lutte contre les changements climatiques, sur la perte de biodiversité et sur la désertification et l'érosion des sols. Les parties prenantes sont invitées à mettre en place des programmes nationaux de lutte contre les changements climatiques, investir dans la technologie en lien avec cet objectif, soutenir la recherche de ce secteur, gérer durablement les forêts, etc. Bien que cette Convention-cadre ne contienne aucun pouvoir contraignant, elle a le mérite d'ouvrir le bal des engagements internationaux pour le climat.

Les principes de la déclaration de Rio (1992)

Le principe de précaution

Introduit pour la première fois dans la déclaration de Rio en 1992 ce principe stipule que « en cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement²⁰. »

Le principe de la responsabilité commune mais différenciée

Par ce principe, les États dits développés, c'est à dire, principalement les États occidentaux, reconnaissent avoir une part de responsabilité plus importante que les États du Sud dans le réchauffement climatique. En effet, on peut considérer qu'en plus d'être, bien souvent, les principaux émetteurs de GES, ils ont commencé à émettre bien avant les autres pays du globe : dès le début du 19^{ème} siècle avec la révolution industrielle. Ce principe admet également que les États occidentaux ont plus de moyens et de technologies pour lutter contre le réchauffement climatique.

Le principe du droit au développement

Ce principe confirme le droit des pays les moins développés à émettre des GES pour atteindre un niveau de développement satisfaisant. Mais ce développement doit se faire dans un souci de protection de l'environnement de façon à permettre aux générations futures de continuer à satisfaire leurs besoins en développement.

Première conférence des Parties (CoP) à Berlin (1995)

La Conférence des Parties est le plus haut organe de décision de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle rassemble annuellement toutes les Parties (États) qui ont signé la Convention, aujourd'hui au nombre de 196. Le but de cette première conférence était d'approfondir le travail amorcé avec la Convention-cadre de 1992 et de discuter des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la Convention de Rio. Un accord complémentaire a été signé afin de fixer les nouvelles obligations à partir de l'année 2000.

CoP 3 - Kyoto (1997)

Lors de la troisième conférence des Parties se déroulant à Kyoto, une nouvelle étape décisive est franchie. Après plusieurs années de débats, les Parties signent un accord sur l'application concrète de la Convention-cadre, traduit par le Protocole de Kyoto. Celui-ci expose l'obligation des pays industrialisés de réduire leurs émissions de six gaz à effet de serre (dont les trois principaux sont le CO₂, le méthane et le protoxyde d'azote).

C'est la première fois dans l'histoire qu'un accord portant sur des objectifs concrets et obligatoires pour le climat est signé. Chaque Partie se voit attribuer un quota d'émissions qu'elle ne peut dépasser. Pour accomplir cette tâche, trois mécanismes dits « de flexibilité » sont mis en avant : les échanges d'émissions, la mise en œuvre conjointe et le mécanisme de développement propre.



²⁰ Déclaration de Rio, principe 15, <http://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm>

Les mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto

Les échanges d'émissions

Ce mécanisme instaure, en quelque sorte, le marché des émissions carbone aussi appelé le marché carbone. Il opère entre pays industrialisés. Dans le protocole de Kyoto, chaque pays industrialisé se voit octroyer une limite d'émissions de GES pour une période donnée. Un pays dépassant son quota d'émissions est autorisé, selon ce mécanisme d'échange d'émissions, à racheter des droits d'émissions à un pays qui n'a pas atteint son quota.

La mise en œuvre conjointe

Ce mécanisme permet à un pays industrialisé ayant dépassé ses quotas (ou voulant s'accorder une marge d'émission supplémentaire) d'investir dans des projets en « technologie propre » dans d'autres pays industrialisés.

Le mécanisme de développement propre

Ce mécanisme fonctionne comme la mise en œuvre conjointe mais il repose sur un transfert de technologie propre vers les pays du Sud.

Il permet à un État ayant dépassé son quota d'émission d'investir dans des projets d'atténuation du réchauffement climatique ou de lutte contre la pollution dans des pays en développement.

Les mécanismes hors Kyoto : le marché volontaire

Ce marché carbone « libre » n'est pas contrôlé par les instances du protocole de Kyoto, il est mis en place par des entreprises privées désirant (pour des raisons d'éthique et d'image) compenser leurs émissions de GES. Dans les faits, les marchés volontaires fonctionnent de la même manière que le mécanisme de développement propre : les entreprises investissent dans des projets de développement « vert » dans les pays du Sud.

La première période d'engagement du protocole de Kyoto s'étend sur cinq ans (de 2008 à 2012), la deuxième est une période de 8 ans (de 2013 à 2020). Signalons que le Protocole ne s'adresse qu'aux pays industrialisés, les pays en développement et les pays émergents ne sont pas tenus de réduire leurs émissions. Par ailleurs, les États-Unis n'ont toujours pas ratifié le traité bien qu'ils figurent en 2^e position du classement mondial des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre (responsable de 18% des émissions mondiales) et que ce sont eux qui, à l'origine, avaient proposé l'idée d'un marché carbone tel que mis en place par le protocole de Kyoto.

En plus de sa valeur politique, le Protocole de Kyoto a une « valeur juridiquement contraignante ». Cela implique que les Parties ayant ratifié le protocole s'engagent à respecter les objectifs qu'il contient, sous peine de sanction. Un mécanisme d'observance - réalisé par des experts - est mis en place afin de contrôler si les Parties ont bien rempli leurs obligations. Toutefois, en cas de manquement envers celles-ci, il s'agit moins de punir l'État fautif que de l'aider à respecter ses engagements (démarche coopérative plutôt que punitive) afin de ne pas dissuader les États à s'engager à l'avenir.

En cas de non-respect, un Comité de conformité dispose de divers modes d'actions pour sanctionner les pays (plan d'action obligatoire, inéligibilité aux mécanismes de flexibilité, déduction de la quantité de GES attribuée pour la période suivante, etc.). Soulignons néanmoins que ces mécanismes de sanction ont un caractère très ambigu car les accords au sujet des sanctions n'ont pas été annexés au Protocole. Elles n'ont donc pas un caractère obligatoire envers les Parties.

Prenons l'exemple du Canada. Pour la première période d'engagement (2008-2012), il s'était engagé à réduire ses émissions de GES de 6% par rapport à 1990. N'ayant pas atteint ses objectifs en 2012, il a préféré se retirer du Protocole plutôt que de suivre les recommandations de Kyoto et fournir les efforts nécessaires pour diminuer ses émissions. Le mot « contraignant » ne signifie pas nécessairement « obligatoire ».

CoP 15 – Copenhague (2009) : la grande déception

S'approchant de la fin de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto (2012), il avait été annoncé qu'un accord serait conclu en 2009 pour fixer le « régime climatique post-2012 ». Après deux ans de négociations et malgré la pression exercée par la société civile (100 000 personnes étaient présentes dans les rues de Copenhague pour réclamer une justice climatique), le résultat de l'accord a énormément déçu les activistes sur place, mais aussi la population en général : le texte final tient en quelques pages, les termes utilisés sont vagues, aucune garantie contraignante n'est proposée et l'accord se limite à une « approche ascendante », c'est-à-dire qu'il ne se base pas sur les nécessités (ce qu'il faudrait faire pour le climat) mais sur ce que les Parties sont prêtes à faire, à savoir... pas grand-chose. Néanmoins, cet échec marque un temps fort de la mobilisation pour une justice climatique, décrit comme un « moment crucial où les divers agendas de nombreux mouvements sociaux se sont unis et renforcés, pour demander d'une même voix de changer le système, pas le climat²¹ ».

CoP 17 – Durban (2011)

Cette conférence a donné naissance au Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP en abrégé). Le mandat de ce groupe de travail consiste d'une part à développer un outil juridique « applicable à toutes les Parties » afin de renforcer les responsabilités de tous, y compris des pays en développement et d'autre part, d'augmenter le niveau d'ambition des réductions d'émissions de GES, jusqu'ici bien trop basses pour espérer limiter le réchauffement global à 2°C. Les travaux de l'ADP doivent être clôturés pour décembre 2015, au moment de la CoP 21, où l'enjeu est d'aboutir à un accord mondial contraignant. Les principes avancés par ce groupe de travail ont été difficilement acceptés par la Chine, l'Inde et les États-Unis. Toutefois, le contrepois exercé par l'Union européenne et les pays en développement a permis d'atteindre

l'acceptation d'une feuille de route à l'unanimité. Affaire à suivre...

CoP 18 – Doha (2012)

L'année 2012 marque la fin de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto. Pourtant, aucun accord n'a été formellement conclu concernant une éventuelle deuxième période. Finalement, un consensus fut atteint, de façon quelque peu précipitée, pour une 2^e période de huit ans (2013-2020). Conclure un accord était d'une importance capitale. En effet, les négociations climatiques futures auraient été rendues encore plus difficiles sans un accord contraignant sur lequel baser les négociations. L'engagement pris à la CoP 18 est fortement décrédibilisé par le retrait de la Russie, du Japon et de la Nouvelle Zélande du Protocole de Kyoto. Les pays signataires de Kyoto ne représentent plus que 13% des émissions mondiales de GES et compte tenu de l'absence de nouveaux objectifs, les décisions prises à Doha sont bien en deçà des recommandations des experts climatiques.

La conférence de Rio +20 en 2012

La conférence des Nations Unies sur le développement durable célèbre les 20 ans du sommet de la Terre tenu à Rio en 1992. Malheureusement, loin de renouveler l'élan des engagements qui avaient donné lieu à la création de la CCNUCC 20 ans auparavant, la conférence de Rio +20 s'est achevée sur un échec. À peine capables de se mettre d'accord sur un renouvellement de leurs engagements envers le développement durable, les États ont remis les décisions cruciales à plus tard. Seul résultat réellement positif du document final de la conférence : le démarrage du processus de négociation des objectifs de développement durable (ODD) censés poursuivre le travail des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) après 2015. A travers les ODD, qui ont été signés en 2015 par les États membres des Nations Unies, les objectifs de développement et la lutte contre le réchauffement climatique se rejoignent (Khor, 2013).

²¹ Déclaration du réseau climate justice now sur les résultats de la CoP 15, 19 décembre 2009 ; disponible sur : <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article16120>

La tant attendue CoP 21

La CoP 21 se tiendra à Paris entre le 30 novembre et le 11 décembre 2015.

L'enjeu majeur sera de convenir d'un premier **accord universel et légalement contraignant**, applicable à toutes les Parties de la Convention-cadre afin de limiter l'augmentation de la température globale à 2° d'ici 2100 par rapport à 1850. Il s'agissait déjà de l'objectif de la CoP15 à Copenhague et il avait échoué. L'absence d'un accord universel et contraignant à Paris remettrait considérablement en cause la crédibilité des négociations internationales.

Limiter l'augmentation de la température globale à 2°C

La limite des 2° fait débat. Certains scientifiques, de même qu'un rapport technique de la Convention-cadre sorti le 2 juin 2015, attestent que le fait de limiter le réchauffement à 2° ne sera pas suffisant pour éviter des catastrophes (ensevelissement de certaines îles, non-adaptation de certaines espèces, mais aussi du secteur de la production agricole, etc.).

Définir un accord sur les émissions de gaz à effet de serre

L'augmentation de la température globale dépendra notamment de la quantité de gaz à effet de serre qui sera émise dans l'atmosphère dans les années à venir. Le GIEC estime que pour limiter la hausse de la température à 2°C., les émissions de CO2 d'origine anthropique ne doivent pas dépasser 800 gigatonnes, alors que depuis 1870, les activités humaines ont déjà accumulé 531 gigatonnes de CO2 dans l'atmosphère. Il devient donc urgent d'imposer aux États un cadre international de limites de GES à ne pas dépasser, en n'omettant aucun secteur d'activité tout en n'autorisant aucune mesure de flexibilité.

Choisir des mécanismes efficaces

Les types de mécanismes à mettre en place pour atteindre les objectifs de réduction des émissions est une autre question épineuse. En sachant que depuis la signature de la Convention-cadre en 1992, les émissions de CO2 ont augmenté de 57% (Klein, 2015), il est pertinent de remettre en question l'efficacité des « mécanismes de flexibilité » proposés par la Convention. Manifestement, ces mécanismes ne sont pas en mesure de lutter contre le réchauffement climatique. De plus, il s'agira d'être prudent et de ne pas se laisser convaincre par des **fausses solutions**²² comme le charbon « propre²³ », les OGM, les agrocarburants, le gaz de schiste ou encore le modèle de « l'agriculture intelligente face au climat²⁴ ». Ces fausses solutions ont pour points communs d'être proposées par des multinationales du secteur de l'énergie fossile ou de l'agroalimentaire, c'est à dire, les industries les plus émettrices de GES, et de n'apporter aucun véritable changement de système pourtant tellement nécessaire (voir plus bas).

Dégager les financements pour les pays en développement

Un dernier grand défi lancé aux pays industrialisés sera de respecter leurs engagements vis-à-vis des pays en développement afin de débloquer, comme prévu, les 100 milliards de dollars d'ici 2020 pour le **Fond vert pour le Climat**. Si les engagements des pays qui sont en grande majorité responsables des changements climatiques ne sont pas tenus, les pays en développement pourraient bloquer les négociations et rendre impossible l'objectif de fixer un accord universel et contraignant.

²² Pour plus de détails, voir le rapport du Réseau Action Climat-France « Du Climate and Business Summit à la Cop21 : quelles solutions pour le climat ? », disponible sur : <http://www.rac-f.org/Du-Business-and-Climate-Summit-a>

²³ Le charbon propre est un ensemble de techniques qui permettent de diminuer les émissions de GES des centrales électriques fonctionnant au charbon

²⁴ Voir notamment François Delvaux, « L'agriculture intelligente face au climat : les fausses réponses au changement climatique » ; *Analyse Entraide et Fraternité*, 2015

L'agriculture : la grande absente dans les négociations climatiques

Déjà en 1992, la CCNUCC, dans son article 2, insistait sur le fait qu'il est nécessaire de limiter le réchauffement climatique « pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée (...) »²⁵.

Avec le protocole de Kyoto et ses mécanismes de flexibilité, progressivement, certains projets liés à l'agriculture ont été utilisés comme mesures d'atténuation du réchauffement climatique. Le dispositif de la réduction des émissions dues à la déforestation (REDD) instauré lors de la CoP 13 à Bali, qui vient compléter le mécanisme de développement propre du protocole de Kyoto, fait indirectement le lien entre agriculture et émissions de GES. Le REDD permet à la fois de réduire les émissions indirectes de l'agriculture, dues à la déforestation et de financer des projets de reboisement dans le but de l'exploitation forestière (arbres fruitiers, bois de construction,...). Cependant, ce mécanisme a encouragé des accaparements de terres agricoles, occupées par des paysans, comme l'atteste le Réseau Contre REDD, lancé en 2013. Dans sa déclaration de lancement, le réseau fait état de l'expulsion de leurs terres de plus de 22 000 paysans suite au démarrage d'un projet REDD en Ouganda²⁶.

Malgré ces éléments et la conscience que l'agriculture est responsable de deux tiers des émissions globales, ce n'est qu'en 2011, lors de la CoP 17, à Durban, que l'agriculture a fait son entrée dans les négociations climatiques. La décision prise lors de cette conférence des Parties est de demander à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique d'examiner les questions relatives à l'agriculture, afin de pouvoir lancer les discussions sur cette thématique lors des prochaines conférences des Parties. En somme, rien de concret ne se dégage concernant les mesures à

prendre d'une part pour limiter l'impact de l'agriculture sur le réchauffement climatique et d'autre part pour aider l'agriculture à faire face aux changements climatiques.

Il faut dire que l'agriculture est un sujet très politique, concentrant de nombreux enjeux, qui complique les négociations et la prise de décision. Premièrement, l'agriculture présente à la fois des enjeux d'atténuation du réchauffement climatique (c'est à dire, une activité qui emmagasine du CO₂) et des enjeux d'adaptation aux changements climatiques (l'agriculture doit s'adapter pour continuer à nourrir la planète). Or, les États s'opposent quant à savoir s'il faut en priorité soutenir les mesures d'atténuation via l'agriculture ou s'il faut surtout soutenir son adaptation. Ainsi, les États occidentaux, où l'agriculture n'occupe plus une place majeure dans l'économie, voudraient l'introduire comme un moyen d'atténuation des émissions de GES pour respecter leurs engagements de diminution de leurs émissions, via le mécanisme de développement propre du protocole de Kyoto. Les pays émergents, Brésil, Argentine et Inde en tête (tous trois des géants agricoles) sont en faveur de l'investissement dans l'adaptation de l'agriculture puisque leur économie dépend fortement de ce secteur. Les pays les moins développés (principalement les pays africains) sont plus mitigés sur la question, favorisant néanmoins l'adaptation mais sans rejeter l'atténuation (Bonguere, 2015).

Le droit à l'alimentation est absent de ces conflits entre États sur les questions agricoles et leur lien avec le réchauffement climatique (Elver, 2015) : l'obligation des États de le garantir à leurs citoyens²⁷ n'apparaît pas ou peu dans les négociations climatiques²⁸. Ceci est paradoxal puisque par ailleurs, de nombreux engagements ont été pris par les États dans d'autres instances et négociations internationales en faveur de la lutte contre la faim. C'est notamment le cas des nouveaux objectifs du développement durable (objectif 2) adoptés en septembre 2015.

²⁵ Extrait de l'article 2 de la CCNUCC, http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/cooperation_with_international_organizations/application/pdf/comfr.pdf

²⁶ https://www.grain.org/fr/bulletin_board/entries/4682-union-des-africains-contre-la-nouvelle-forme-de-colonialisme-ne-le-nouveau-reseau-contre-redd

²⁷ Le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels a rendu obligatoire la réalisation du droit à l'alimentation.

²⁸ Il en va de même pour les droits humains qui ne sont quasiment pas pris en compte dans les négociations climatiques. C'est pourquoi, en 2014, un mouvement composé d'experts et d'organisations civiles demandèrent, à travers une pétition, d'inclure les notions de droits humains, droits des peuples et droits de genre dans le prochain accord climatique de 2015.

Particulièrement touchées par le réchauffement climatique qui vient aggraver leur situation déjà difficile, les femmes et notamment les paysannes sont peu prises en compte et représentées dans les négociations climatiques. La CCNUCC ne mentionne aucune approche de genre, le protocole de Kyoto non plus. Cependant, la question du genre et de la prise en compte de l'impact spécifique du réchauffement climatique sur les femmes sont régulièrement portées sur la scène internationale. Aujourd'hui, l'enjeu est de passer d'une perspective « sensible au genre » à une approche « réceptive au genre », qui met en avant des mesures concrètes pour faire face aux impacts différenciés des changements climatiques sur les hommes et sur les femmes (Carracillo et Cusson, 2015).

Rappelons également que pour faire face au réchauffement climatique, une refonte complète du système alimentaire industriel, basé sur la relocalisation, l'agroécologie et l'agriculture paysanne et l'équité de genre est nécessaire. Une transformation que les entreprises multinationales de l'agrobusiness ne sont pas prêtes à assumer. Étant donné leur puissance et leur poids économique, il y a fort à parier qu'elles fassent pression sur les décideurs politiques et leurs négociateurs pour éviter à tout prix une remise en question profonde du système alimentaire dont elles sont les piliers. On peut sans doute y trouver une des raisons pour lesquelles les décisions des États pour lutter contre le réchauffement climatique n'ont que peu d'effets sur les émissions de GES globales tout en portant préjudice aux droits fondamentaux de nombreuses personnes et notamment des paysans. C'est ce que tentera de mettre en exergue le chapitre suivant.





Les fausses solutions contre le réchauffement climatique



Malgré plus de 20 ans de négociations mondiales pour coordonner la lutte de tous les pays contre le réchauffement climatique, force est de constater que les émissions de GES d'origine anthropique n'ont jamais été aussi élevées. Depuis 1992, malgré tous les efforts consentis par les États et une partie du secteur privé, les émissions de GES ont augmenté de 57%, alors même que l'objectif, depuis le lancement du protocole de Kyoto, était de les réduire. De plus, ces « efforts » principalement basés sur des mécanismes de marché, comme les mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto, ont un impact négatif sur l'agriculture paysanne et la souveraineté alimentaire. Les mesures prises par les États ne prennent pas en compte le potentiel d'adaptation et d'atténuation de l'agriculture paysanne, ceux-ci préfèrent se reposer sur les solutions fallacieuses proposées par l'agrobusiness.

L'exemple du marché carbone

• Fonctionnement

Le marché carbone englobe les différents mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto ainsi que le marché volontaire. Comme vu plus haut, il permet à des pollueurs dépassant leur limite d'émission de GES d'acheter des crédits carbone à d'autres acteurs du marché (des pollueurs n'ayant pas dépensé tous leurs crédits carbonés ou des projets d'atténuation des GES – c'est à dire qui absorbent plus de GES qu'ils n'en émettent). Par exemple, une centrale électrique au charbon, très polluante, peut acheter des crédits carbone à une autre centrale au charbon qui n'a pas épuisé ses crédits carbone grâce à des travaux qu'elle a entrepris pour réduire ses émissions de GES. Le mécanisme permet donc à la fois de ne pas grever l'économie d'un pays ou d'un secteur tout en incitant ceux-ci à faire des efforts pour réduire leurs émissions de GES. En effet, l'entreprise ou le pays qui fait des efforts pour limiter ses émissions gagne de l'argent en vendant des crédits carbone.

Grâce au mécanisme de développement propre, une entreprise ou un État peut également acquérir des crédits carbone en investissant dans des projets ou des entreprises qui contribuent à réduire des émissions de GES dans les pays en développement, un projet de reforestation ou de protection de la forêt par exemple. Là encore, le marché carbone en plus de ne pas ralentir l'activité d'une entreprise parce qu'elle pollue trop, permet de financer des projets dits « bénéfiques » à la fois pour l'environnement et pour le développement.

• Dérives

Marché déficient

Bien que l'idée semble bonne en théorie, puisque tout le monde en sort gagnant, le marché carbone présente certaines dérives, la preuve étant que les émissions de GES n'ont jamais été aussi élevées qu'aujourd'hui. D'abord, le principal défaut du marché carbone est qu'il permet aux plus gros pollueurs de continuer à polluer pour peu qu'ils en payent le prix.

Tant que le prix du carbone est élevé, la pollution reste dissuasive pour les pollueurs. Malheureusement, tous les marchés évoluent en dent de scie et le prix du carbone qui a démarré à plus de 20 euros la tonne au début des années 2000, est aujourd'hui très bas (autour de 2 euros la tonne).

Pour inciter leurs entreprises à participer au marché, la plupart des pays industrialisés soumis au protocole de Kyoto ont offert énormément de crédits carbone (la participation des entreprises au marché du carbone n'est pas contraignante tandis que celle des États l'est). Dans le même temps, la crise économique de 2008 a ralenti (délocalisé) un bon nombre de secteurs de l'économie. Les entreprises, produisant moins, émettaient moins de GES par la même occasion. Elles n'utilisaient donc pas tous leurs crédits carbone. L'offre dépassait largement la demande et le marché s'est effondré.

Une autre erreur qui explique l'inefficacité du marché carbone est le mode de calcul des émissions de GES de chaque pays. Premièrement, de nombreux secteurs de l'économie sont exempts du marché carbone et ne sont pas incités à réduire leurs émissions de GES. Ces secteurs ne rentrent pas en ligne de compte pour les calculs d'émissions de GES. C'est le cas par exemple pour l'agriculture (32% des émissions globales).

Le mode de calcul des émissions par pays est faussé également puisqu'il ne prend pas en compte le transport international de marchandises. Les émissions dues aux importations ne sont imputables à personne, alors que le transport maritime a augmenté de 400% entre 1990 et 2010 (Klein, 2015).

Le nombre de crédits carbone attribués à un pays dépend, d'une part, de ses émissions totales et d'autre part, de l'objectif qu'il s'est fixé en termes de réduction des émissions de GES. En ne prenant pas en compte une grande partie des émissions de GES, le calcul est altéré ainsi que le marché lui-même. En filigrane derrière cette méthode de calcul on retrouve la volonté des dirigeants (et des lobbies qui les influencent) de ne (surtout) pas impacter le commerce, le libre-échange et la croissance économique qui en découle.

Abus de certaines entreprises

Avec le mécanisme de développement propre (MDP), des dérives pour l'obtention de crédits carbone sont rapidement apparues. En Inde par exemple, ont émergé des cas d'entreprises qui émettaient bien plus de GES dans le seul but de pouvoir les réduire facilement afin d'obtenir des crédits carbone. De cette façon, certaines entreprises gagnaient deux fois plus d'argent grâce aux crédits carbone.

Polluer plus pour gagner plus

La Compagnie Gujarat Fluorochemicals Limited, détenant plusieurs usines de production de liquide de refroidissement au Nord Est de l'Inde a gagné près de 40 millions de dollars par an et par usine en commençant par augmenter sa production du gaz HFC 23, le plus nocif des GES, pour ensuite installer un dispositif permettant d'éliminer ce gaz avant son rejet dans l'atmosphère. Le marché carbone est devenu une telle source de profit pour cette entreprise que sa principale activité consiste à acquérir des crédits carbone pour les revendre²⁹.

Le marché carbone au détriment des paysans et des populations locales

L'attrait du profit réalisable grâce aux crédits carbone et au MDP a donné lieu à des projets de protection des forêts sans égard pour le respect des droits fondamentaux des populations locales. Ainsi, au Brésil, dans l'État du Paraná, une ONG états-unienne a proposé un projet de protection forestière afin d'aider des géants pétroliers à acquérir des droits de polluer. Les indiens Guaranis qui vivaient depuis des générations en harmonie avec la forêt se sont vus déplacés manu militari. Ils se retrouvent alors privés de l'accès et du droit à leur terre et à leurs ressources. Au Honduras, attiré par l'appât du gain, certains grands propriétaires terriens ont développé des projets de fermes d'huile de palme (servant à produire des agrocarburants dont on considère qu'ils compensent les émissions de GES, peu importe la manière dont ils sont produits), n'hésitant pas pour cela à déloger les pay-

sans locaux de leurs terres ancestrales, avec l'aide des autorités locales (Klein, 2015). La violence déployée dans ce cas-ci avait déjà entraîné la mort de plus de 100 paysans en 2013.

Naomi Klein résume bien la situation : « afin que les multinationales conservent leur droit de polluer l'atmosphère, des paysans, des agriculteurs et des Autochtones perdent leur droit à se nourrir et à subvenir à leurs besoins en paix » (Klein, 2015, pp 255).

Le calcul fait par les décideurs et les négociateurs qui ont mis en place ce modèle de marché carbone est simple : il est plus facile de s'approprier une forêt habitée par des paysans ou des autochtones, sans poids politiques ni économique, vivant dans un pays pauvre, que de s'attaquer aux pratiques et aux privilèges d'entreprises multinationales super puissantes dans les pays riches.

Au bout du compte, en plus de ses dérives, le marché carbone n'est pas bénéfique pour l'environnement puisque chaque tonne de carbone qu'il contribue à absorber grâce au mécanisme de compensation, est immédiatement neutralisée par une tonne émise à l'autre bout de la planète par une usine ayant acheté des crédits carbone.

Malheureusement, à la CoP21, le risque est grand de voir adoptée une solution de réduction des émissions de GES basée sur un marché global du carbone (à l'heure actuelle, seuls les pays « industrialisés » ayant ratifié le protocole de Kyoto participent à ce marché). Cette solution d'un marché carbone global est principalement défendue par les multinationales des secteurs les plus polluants qui y voient un moyen d'accroître leurs bénéfices tout en continuant à polluer (Tansey et al, 2015).

Atténuation et adaptation : quels enjeux pour l'agriculture paysanne?

Aujourd'hui, avec la venue de la CoP21, l'enjeu est de taille pour l'agriculture paysanne. La décision devra être prise de poursuivre un tel système de carbone neutre (c'est à dire que chaque tonne de GES émise

²⁹ <http://www.nytimes.com/2012/08/09/world/asia/incentive-to-slow-climate-change-drives-output-of-harmful-gases.html>.

est absorbée par ailleurs) ou de prendre des mesures efficaces pour atteindre une société zéro carbone (où les activités humaines n'émettent plus de GES).

Et en effet, l'enjeu est grand pour les paysans, principalement dans les pays du Sud qui souffriront le plus des changements climatiques. Si l'atténuation du réchauffement climatique (c'est à dire la réduction drastique des émissions de GES) n'est pas effective, alors les mesures d'adaptation aux changements climatiques deviennent pratiquement impossibles.

Le financement de l'adaptation par le principe du pollueur-payeur

En théorie, le principe du pollueur-payeur instauré par le marché carbone devait répondre à la fois à l'enjeu d'atténuation et à celui d'adaptation des populations aux changements climatiques. Une taxe de 2% est prélevée sur chaque tonne de CO₂ qui fait l'objet d'une transaction via les crédits carbone. Le revenu de cette taxe sert à financer des projets d'adaptation dans les pays en développement. Mais avec un prix du carbone aussi bas qu'il l'est aujourd'hui, le financement des projets d'adaptation est resté trop faible, même avec la participation volontaire des pays industrialisés (Moutari, 2015).

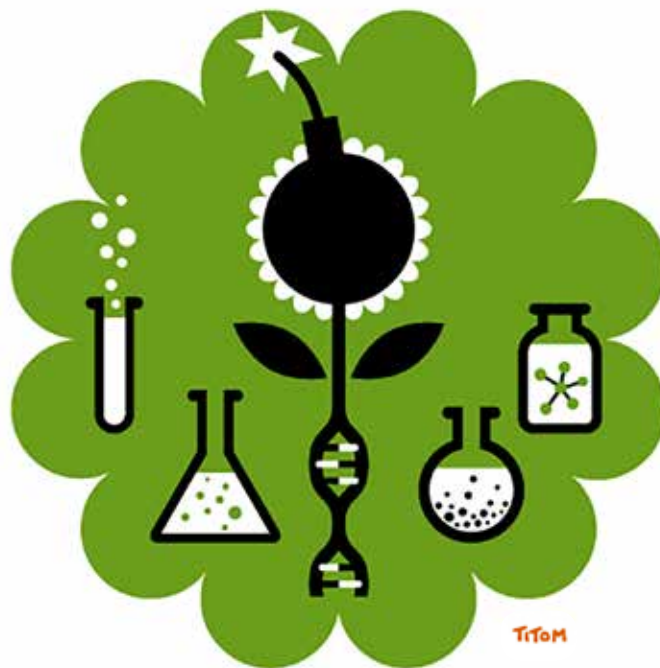
Aujourd'hui, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) estime que pour l'ensemble des pays en développement, les coûts de l'adaptation aux changements climatiques s'élèvent de 250 à 500 milliards de dollars par an d'ici à 2050. Et cela vaut uniquement pour un scénario idéal dans lequel les températures du globe n'augmentent pas de plus de 2°C. Or, avec un système d'atténuation du réchauffement climatique aussi faible et inefficace que le marché carbone et une adaptation sous financée, comme c'est le cas aujourd'hui, non seulement le réchauffement climatique ne pourra pas être maîtrisé mais en plus, l'adaptation sera impossible.

Les pertes et dommages dus aux changements climatiques

Il faudra donc affronter ce que les experts appellent « les pertes et dommages ». Bien qu'il n'existe pas une défi-

nition officielle de ce concept, il fait référence « à toute une série de préjudices subis en raison du changement climatique ne pouvant être évités par des efforts d'atténuation ou d'adaptation » (Moutari, 2015, p9). On pense par exemple à l'élévation du niveau des océans ou aux déplacements forcés de populations et la perte de leur terre, de leur identité culturelle et de leur droit à la dignité humaine qui en découle. Comme déjà précisé au début de cette étude, les paysans, vivant dans des zones fortement touchées par le réchauffement climatique et dépendant principalement des ressources naturelles et du climat pour exercer leur activité, seront parmi les premiers concernés par ces « pertes et dommages » irréversibles. Or, chaque paysan qui ne peut plus produire de nourriture renforce l'insécurité alimentaire mondiale, un des plus grands défis du 21ème siècle dans le cadre du réchauffement climatique.

Les mouvements paysans tels que la Via Campesina³⁰ attendent donc de la part des décideurs, lors de la CoP21, qu'ils fixent des objectifs contraignants de réduction drastique des émissions de GES, faisant payer le prix fort aux plus gros pollueurs, qu'ils soient États ou entreprises, afin de financer de manière satisfaisante l'adaptation des populations, et particulièrement des paysans, aux changements climatiques.



³⁰ <http://viacampesina.org/fr/index.php/actions-et-nemets-mainmenu-26/changements-climatiques-et-agrocarburants-mainmenu-71/1125-l-agriculture-paysanne-est-une-vraie-solution-a-la-crise-climatique>

Quelles pratiques agricoles pour l'adaptation ?

Reste à voir quelles **seront les techniques d'adaptation agricole, qui seront favorisées** par les décideurs lors de la CoP21. Et les multinationales de l'agro-business, conscientes qu'elles risquent d'être montrées du doigt pour leurs émissions de GES, font pression pour imposer leurs solutions et leur modèle d'agriculture comme faisant partie de la solution aussi bien en termes d'adaptation que d'atténuation (voir point 4.3. L'agro-business n'apportera pas la solution).

D'ailleurs, un autre enjeu lié à l'atténuation et qui sera discuté lors de la CoP21, réside dans les **méthodes « d'usage du sol »** qui seront ajoutées à la liste des pratiques acceptées ou renforcées pour compenser les émissions de GES des pays industrialisés et émergents. En plus de la reforestation et de la protection des forêts dans le cadre du marché carbone, ainsi que des agrocarburants dont on connaît déjà les effets négatifs sur les populations locales et paysannes, de nouvelles méthodes pourraient être avalisées et entraîner le même genre d'effets.

Il s'agit par exemple du stockage ou de la séquestration du carbone dans le sol. Cette méthode consiste à récupérer le CO₂ dans l'atmosphère au moment où il est émis (dans la cheminée d'une centrale électrique au charbon par exemple ou encore sur un site de raffinage du pétrole) et de l'injecter dans le sol à une certaine profondeur pour l'y maintenir. Des terres pourraient alors ne servir qu'à cela, il serait en effet risqué de travailler le sol car le CO₂ enfoui pourrait s'en échapper. Le GIEC estime, dans son 5^{ème} rapport, que pour respecter la limite des 2°C d'augmentation de la température globale, il faudrait stocker du carbone sur une surface équivalente à la taille de l'Afrique.

On peut supposer que les terres du Sud deviendront celles où l'on enfouira le CO₂, comme elles sont déjà bien souvent celles où on l'absorbe (reforestation, protection des forêts,...), avec les dérives que l'on vient de voir. Les accaparements de terres apparaissent comme une conséquence très probable de cette pratique. De plus, ces solutions n'incitent pas à la réduction des émissions de GES.

Alors qu'elle est encore expérimentale et pour le moins douteuse, cette technologie fait déjà l'objet

d'une grande promotion par certaines entreprises du secteur de l'énergie fossile.

L'agro-business n'apportera pas la solution

Conscientes que l'agriculture industrielle est responsable d'au moins un tiers des émissions de GES à l'échelle mondiale, les entreprises multinationales de l'agro-business sont sur tous les fronts pour se défendre mais surtout pour s'assurer de faire partie de la solution au problème qu'elles ont contribué à créer. Dans une tentative d'écoblanchiment (greenwashing) de leur image, les multinationales de l'agro-business, mais aussi celles d'autres secteurs, comme la construction automobile ou l'énergie fossile, occupent progressivement une place dominante dans les négociations climatiques.

Les pollueurs sponsors officiels de la CoP 21

L'exemple de la CoP 21 est marquant. Pour assurer la réussite de la CoP21, le gouvernement français estime les frais d'organisation et d'accueil à 187 millions d'euros. Pour alléger son effort budgétaire, l'État français a donc fait appel à la contribution des entreprises privées qui devraient participer à hauteur de 20% du budget total de la conférence (Valo, 2015). Des entreprises comme GDF Suez, le géant français de l'énergie dont les émissions de GES à l'échelle globale équivalent à 37% des émissions de la France, ou encore le groupe Avril, très actif dans le domaine de l'agroalimentaire et de l'agriculture industrielle³¹ sont devenus les sponsors officiels de la CoP21.

En contrepartie, les « mécènes » de la conférence climatique sont invités au salon « Solutions CoP 21 » qui se tiendra au Grand Palais à Paris du 02 au 10 décembre 2015. Il s'agit d'une vitrine où toutes les multinationales les plus polluantes auront l'occasion de présenter leurs solutions au réchauffement climatique, telles que la séquestration du carbone ou encore les OGM. Il s'agit là d'un « écoblanchiment » qui contribue avant tout à détourner l'attention des véritables causes (et leurs responsables) du réchauffement climatique.

³¹ C'est notamment le numéro un français de l'investissement dans les agrocarburants.

³² Voir Delvaux, 2015 OpCit

L'agriculture intelligente face au climat

Parmi ces (fausses) solutions présentées par les multinationales de l'agrobusiness, se trouve l'agriculture intelligente face au climat. Ce concept, né au cœur de la FAO en 2009, est très vague et désigne toutes les pratiques agricoles qui contribuent à augmenter la production tout en contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique³².

A priori positif puisqu'issu d'une agence onusienne, le concept de l'agriculture intelligente est tellement vague qu'il peut prêter à de nombreuses confusions. Car si on peut y intégrer des pratiques vraiment intelligentes face au climat, comme l'agroécologie, d'autres pratiques comme l'utilisation d'OGM pour améliorer la résistance des plantes aux aléas climatiques peuvent aussi s'y retrouver. La FAO s'est donc contentée de proposer un concept « fourre-tout » qui satisfait le plus grand nombre d'acteurs (les multinationales de l'agrobusiness en tête) sans pour autant proposer de réelles solutions agricoles face au réchauffement climatique.

Le concept a rapidement été repris par les multinationales de l'agrobusiness qui se sont unies au sein d'une alliance internationale: « l'alliance globale pour une agriculture intelligente face au climat ». Cette alliance lancée en septembre 2014 regroupe une centaine d'acteurs dont des agences des Nations Unies (FAO, Banque Mondiale), certains États du Nord et du Sud, 3 organisations d'agriculteurs parmi les plus favorables à l'agriculture industrielle et plus de 60 entreprises multinationales actives dans le secteur de l'agroalimentaire (entre autre: Mc Donald, Walmart, Monsanto et Yara) (Cidse, 2014).

L'objectif de cette alliance est d'imposer l'agriculture intelligente face au climat comme l'unique alternative agricole au changement climatique. Et les solutions soi-disant intelligentes avancées par les entreprises multinationales membres de l'alliance n'ont rien de différent des pratiques agricoles qui sont en grande partie responsables du réchauffement climatique.

Par exemple, l'approche de Yara, l'un des plus gros producteurs d'engrais sur Terre, part du constat que les émissions de GES de l'agriculture proviennent en grande partie de la déforestation qu'elle engendre. Pour réduire la déforestation, il faut augmenter la production à l'hectare. Et quelle meilleure façon d'augmenter la productivité que d'appliquer des engrais ? L'entreprise

propose donc de fournir (avec l'aide des fonds publics de lutte contre le réchauffement climatique) des engrais aux producteurs qui n'y ont pas accès. La multinationale Monsanto, quant à elle, imagine une solution basée sur l'invention et la vente de semences OGM résistantes aux inondations qui risquent d'être plus fréquentes dans le futur (Delvaux, 2015).

Le danger d'une telle initiative à l'aube de la CoP 21 est double. Tout d'abord, ces solutions sont fausses, elles ne répondent ni au défi de la faim ni à celui du changement climatique. Elles impliquent « plus de la même chose », c'est à dire un modèle agricole industriel tel qu'issu de la révolution verte et dont les effets sociaux, environnementaux, climatiques et sanitaires sont très négatifs. Ensuite, parce que les lobbies de ces multinationales sont très puissants, le risque est grand de voir cette solution favorisée par les décideurs lors de la CoP 21. Des multinationales qui ont des chiffres d'affaires annuels de plusieurs milliards de dollars pourraient mettre la main sur des fonds publics de lutte contre le réchauffement climatique tel que le fond vert pour le climat. Ce faisant, elles détournent l'attention des vraies solutions agricoles au changement climatique et concurrencent l'agriculture paysanne en la détruisant et la rendant marginale alors que les paysans sont capables de lutter efficacement et intelligemment contre les changements climatiques. De manière imagée, on pourrait dire que donner aux multinationales de l'agrobusiness le rôle de lutter contre le réchauffement climatique reviendrait à demander à un pyromane d'éteindre un incendie.

Depuis plus de trente ans que les États tentent de lutter contre le réchauffement climatique, il est clair que les résultats se font attendre. Peut-être l'erreur vient-elle du fait que plutôt que de changer réellement le système économique mondial, les décideurs comptent sur lui pour régler le problème du réchauffement climatique. Or, il est clair que ce modèle économique, le capitalisme néolibéral duquel les multinationales sont le pilier, est avant tout la cause anthropique du réchauffement climatique. La solution ne se trouve pas dans des mécanismes (tel que le marché carbone par exemple) qui reposent sur les fondements de ce système. Comme le disait Albert Einstein, la folie consiste à appliquer sans cesse les mêmes méthodes tout en attendant des résultats différents. Peut-être est-il temps d'adopter d'autres méthodes, que ce soit pour lutter contre la faim ou contre le réchauffement climatique ?



Au-delà du modèle économique dominant : quelles pistes de changements ?



Comme le signalent certains économistes (tels que Thomas Piketty et Naomi Klein) et l'affirmation des mouvements de paysans dans le monde, le modèle économique actuel est sans aucun doute l'une des causes « structurelles » du réchauffement climatique. Les émissions de GES d'origine anthropique ont augmenté de façon exponentielle du fait de la poursuite de la croissance dérégulée. Ce même modèle est également à l'origine des difficultés que rencontre l'agriculture paysanne à travers le monde.

Pourtant des solutions alternatives à ce modèle existent. Les paysans et les paysannes le prouvent au quotidien. Il semble que le moment est venu de les écouter et de les prendre en compte.

Le modèle économique dominant produit les inégalités et le réchauffement climatique via plusieurs mécanismes qui lui sont intrinsèques. Les paysans et les paysannes en sont les victimes depuis plusieurs décennies. Ils s'y opposent également en proposant des concepts tels que la souveraineté alimentaire, qui cadre la lutte politique pour une alternative économique, et des alternatives concrètes telle que l'agroécologie qui répond à de nombreux enjeux rencontrés par les paysannes et les paysans.

Le modèle économique dominant n'est bon ni pour le climat ni pour la lutte contre la faim

Comme le dit à juste titre Naomi Klein dans son dernier ouvrage, « l'architecture du commerce mondial et l'idéologie qui la sous-tend ont joué un rôle central dans la hausse vertigineuse des émissions » (Klein, 2015, p103). Ce modèle économique, cette idéologie, est le capitalisme, compris comme « l'exigence d'accumulation illimitée du capital » (Boltanski et Chiapello, 1999, p36) dans le but d'augmenter le volume de l'économie et d'accroître encore le capital.

La croissance envers et contre tout

Pour Dominique Bourg, professeur de philosophie à l'Université de Lausanne (novembre 2015), le contrat social découlant du capitalisme est relativement simple, il implique que chacun puisse produire tranquillement le plus possible et ensuite que chacun puisse jouir tranquillement, le plus possible, des fruits de sa production. Selon cet auteur, il s'est dégagé de ce système une conception du bien-être où consommer équivaut à se développer. Autrement dit, le moteur du développement (compris comme le bien être des peuples) est la croissance de la consommation et de la production.

Le problème est que les impacts de ce modèle de consommation sur la planète n'ont jamais été pris en compte. Et aujourd'hui, alors que ces impacts se manifestent de plus

en plus, il est très difficile de sortir de ce modèle de croissance. Cet attachement à la croissance comme moteur du développement est une des causes principales du peu d'actions décisives qui sont prises pour lutter contre le réchauffement climatique. Puisque la croissance amène le développement, le garant supposé du bien-être des peuples, les décideurs hésitent à la juguler, même pour éviter les désastres du réchauffement climatique.

Le libre-échange dérégule le climat

Depuis une quarantaine d'années, la croissance, via le commerce international, est considérée comme un moyen infaillible d'amener le développement partout sur Terre. Pour la favoriser, les États ont peu à peu limité leur rôle politique de régulateur pour prendre celui de facilitateur de la dérégulation à la base du modèle économique dans lequel s'inscrit le commerce international actuel. Ce recul de la puissance des États a eu plusieurs effets qui aujourd'hui constituent un problème pour la lutte contre le réchauffement climatique.

Premièrement, le développement exponentiel du libre-échange, sans avoir amené le développement tant attendu puisqu'il a généré plus d'inégalités, plus de faim et plus de pauvreté sur terre, a aussi contribué à l'augmentation vertigineuse des émissions de GES. En effet, les échanges s'organisent sur de longues distances, augmentant encore les émissions de CO² par le transport. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : avant l'ère du libre-échange (1980), la croissance annuelle des émissions de GES se limitait à environ 1%. Au début des années 2000, elle est de 3,4%. En 2014, elle a atteint le niveau record de 5,9% de croissance annuelle³³ (Klein, 2015).

Deuxièmement, le recul du rôle des États a donné lieu à l'émergence d'acteurs économiques internationaux très puissants : les entreprises multinationales. Présentes partout dans le monde, gérant des sommes d'argent dépassant de loin le PIB d'un grand nombre de pays, elles sont devenues incontrôlables. À l'heure de lutter efficacement contre le réchauffement climatique, il faudrait des États capables d'imposer leur volonté aux multinationales qui sont la cause majeure

³³ D'ailleurs, à la veille de la CoP 21, la volonté européenne et étasunienne de développer le commerce transatlantique par le TTIP montre l'incohérence des décideurs de part et d'autre de l'océan qui prétendent vouloir lutter contre le réchauffement climatique tout en augmentant le volume du commerce international.

de la pollution et des émissions de GES. Or, étant devenus des facilitateurs du commerce international, les États suivent la volonté des multinationales et celles-ci n'ont aucun intérêt à limiter leurs émissions de GES.

Enfin, une autre limite du libre-échange à l'heure de lutter contre le réchauffement climatique vient de l'inscription de la dérégulation du commerce et du rôle de facilitateur (soumis) des États, dans le droit international du commerce. Ce droit commercial est consacré par la force contraignante de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). En effet, selon les règles de cette institution, un État n'a pas le droit de prendre des mesures de protection de son économie locale. Il ne peut pas non plus favoriser ses entreprises nationales au détriment d'entreprises étrangères, au risque de se voir attaquer en justice par un autre État ou une entreprise multinationale. Le libre-échange devient obligatoire, tandis que la lutte contre le réchauffement climatique ou le respect des droits humains passent au second plan. Ainsi, « en 2010, les États-Unis ont contesté un programme chinois de subvention à l'énergie éolienne en arguant qu'il contenait des mesures protectionnistes de soutien à l'industrie locale. À son tour la Chine a porté plainte en 2012 contre divers programmes d'énergies renouvelables de l'Union européenne [...]. Pendant ce temps, Washington réclamait justice à l'OMC contre l'Inde et son ambitieux programme de soutien en plusieurs phases à la production d'énergie solaire [...] » (Klein, 2015, p. 86). Ici, on constate que le libre-échange, combiné au confinement des États dans leur rôle de facilitateur du commerce international, empêche la mise en place de solutions qui permettraient de lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

Ces trois constats amènent chercheurs et activistes à affirmer que le capitalisme néolibéral, basé sur la croissance comme moteur du développement est à la fois cause du réchauffement climatique et frein aux solutions qui permettraient de le limiter. La lutte contre le réchauffement climatique nécessite donc une réforme en profondeur de ce modèle économique.

Lutte paysanne et lutte contre le réchauffement climatique

Que ce soit par des experts tels que Hans Herren et son équipe de scientifiques de l'IAASTD³⁴, des juristes de haut niveau tels que Olivier De Schutter, l'ancien rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, la société civile de manière générale ou encore les paysans et les mouvements qui les représentent comme la Via Campesina, ce modèle capitaliste néolibéral est également accusé d'être la cause de la faim dans le monde et de la situation précaire des paysans.

En effet, le capitalisme, dans sa poursuite de la croissance et de consommation illimitée, favorise un système alimentaire bon marché où la production se fait au moindre coût, sans prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux. Or le système qui répond le mieux à cette exigence est celui de l'agriculture industrielle.

De plus, l'exigence du libre-échange comme condition du développement a permis aux gros producteurs industriels des pays industrialisés et émergents, d'envahir les marchés des pays en développement, induisant une concurrence inégale entre différents modes de production. Les paysans ne parviennent pas à faire face à cette concurrence et ne tirent pas assez de revenus de leur production. Ils ne reçoivent pas de soutien de la part de leurs gouvernements qui d'une part, sont tenus, par les règles de l'OMC, de ne pas favoriser les entreprises locales (dont les paysans) et d'autre part, sont incités à participer au commerce international en favorisant l'agriculture d'exportation qui convient mieux à l'agriculture industrielle. Cette agriculture, en plus d'être en compétition avec les paysans sur leurs marchés locaux, les concurrence pour les ressources locales (accaparements de terres, accès à l'eau, aux semences,...).

Pour cette raison, les mouvements paysans n'ont de cesse de dénoncer le libre-échange, la dérégulation du commerce international et la superpuissance incontrôlable des multinationales de l'agrobusiness. Il apparaît alors clairement que lutte paysanne et lutte contre le réchauffement climatique vont de pair puisqu'elles ont les mêmes détracteurs et les mêmes revendications.

³⁴ *International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development - Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement. Il s'agit d'une collaboration scientifique, sous l'égide des Nations Unies, qui avait pour but d'évaluer les connaissances mondiales en agriculture et de proposer des pistes pour y faire un investissement adéquat. Ce rapport, publié en 2008, est le premier à avoir affirmé que l'agriculture paysanne agroécologique est capable de nourrir la planète sans la réchauffer.*

Souveraineté alimentaire, agriculture paysanne et agroécologie: réponses au réchauffement climatique

Les enjeux climatiques aux yeux des défenseurs de la souveraineté alimentaire

Les luttes paysannes s'inscrivent dans le mouvement de la souveraineté alimentaire³⁵ qui fut lancé par la Via Campesina en 1996. La souveraineté alimentaire est « durable » c'est à dire qu'elle respecte l'environnement et ne contribue pas au réchauffement climatique.

Les tenants de la souveraineté alimentaire veulent aussi un retour de la force régulatrice de l'État lui permettant de gérer lui-même ses politiques agricoles indépendamment des exigences du modèle économique dominant gérant le commerce international. C'est aussi la participation des paysans à la définition de ces politiques qui est recommandée, ce qui signifie un processus démocratique effectif.

La souveraineté alimentaire s'applique sans effets néfastes pour les tiers que ce soit les pays ou régions voisins et leurs populations ou encore les générations futures.

La souveraineté alimentaire et les mouvements qui la portent proposent donc un cadre de développement agricole qui répond bien aux exigences du réchauffement climatique. Dans ce cadre, les multinationales n'ont pas leur place, au contraire, ce sont les paysans et leur agriculture durable qui sont au centre de la souveraineté alimentaire et qui tiennent les rênes de leur développement. Non seulement la souveraineté alimentaire est une inspiration pour la lutte contre le réchauffement climatique au niveau global, basée sur la démocratie, les droits humains et le respect de la nature et des limites planétaires, mais en plus, elle est une force de proposition d'alternatives au système alimentaire dominant dont les impacts sur le réchauffement climatique sont désastreux. La souveraineté alimentaire et les propositions émises dans son cadre pourraient bien constituer la base d'un modèle économique et social alternatif.

L'agriculture paysanne

L'agriculture paysanne, les paysans et les paysannes qui la pratiquent sont les acteurs de la souveraineté alimentaire. Premièrement, ce sont eux qui souffrent de la double pression du modèle économique dominant et des changements climatiques. Ensuite, ce sont eux qui produisent et inventent de nouvelles pratiques agricoles et sociales. Leur mode de vie, leur travail, leur culture et leurs traditions les rapprochent de la nature dont ils sont dépendants pour leur survie. Leur connaissance des écosystèmes les rend capables d'adaptation.

Les paysannes particulièrement possèdent un savoir transmis de génération en génération (plante médicinales, sélection des semences,...) et une grande capacité à inventer de nouvelles manières de s'adapter aux changements affectant leur environnement. L'éco-féminisme reconnaît la relation particulière qui existe entre les femmes et la nature, les deux étant victime de la domination des hommes. Ajoutons que les femmes sont pourvoyeuses de sécurité alimentaire. En Afrique par exemple, elles fournissent 90% de l'alimentation. Leur rôle doit donc être pris en compte car elles détiennent de nombreuses capacités dans la lutte contre le réchauffement climatique (Carracillo et Cusson, 2015).

Si l'agriculture paysanne disparaît à cause du réchauffement climatique et de la pression des multinationales, non seulement la sécurité alimentaire sera grandement mise à mal au point d'atteindre des niveaux jusqu'ici inconnus. Mais en plus, quel choix se pose à ces paysans sans terres, sans travail, sans revenus d'aucune sorte ? Les bidonvilles ? Le parcours de l'immigration ? Il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails pour imaginer les conflits potentiels d'une telle situation. Il ne peut donc y avoir de monde sans paysans et paysannes et ceux-ci, à condition d'être soutenus de façon adéquate détiennent les clés de la lutte contre le réchauffement climatique et contre la faim.

De manière générale, les paysans sont à la fois acteurs de la lutte contre le réchauffement climatique et source d'inspiration pour tous les autres antagonistes de cette lutte.

³⁵ Le concept de souveraineté alimentaire est un concept politique et unificateur des mouvements paysans qui dépasse la sécurité alimentaire. La Via Campesina en donne la définition suivante : « le droit des peuples à se nourrir, à vivre dans la sécurité alimentaire » et « le droit des populations, de leurs États et Unions à définir leurs politiques agricole et alimentaire, à protéger et à maîtriser leur agriculture et à s'engager dans le commerce sans dumping vis-à-vis des pays tiers et dans le seul but d'atteindre des objectifs de développement durable » (déclaration de Nyéléni, 2007). Pour plus d'informations sur le concept de souveraineté alimentaire, voir l'analyse d'Entraide et Fraternité : *Souverainetés* disponible sur : <http://www.entraide.be/Souverainetes>

En effet, les pratiques sociales, économiques et agricoles innovantes, qui allient traditions et dépassement du modèle capitaliste, développées par les paysans et les paysannes offrent des pistes de réflexions et d'actions concrètes pour réformer la société de façon à ce qu'elle réponde, pour le moins, à deux enjeux majeurs de notre époque : éradiquer la faim et lutter contre le réchauffement climatique.

L'agroécologie

Parmi ces alternatives proposées par les paysan-nés dans le cadre de la souveraineté alimentaire, il y en a une qui se démarque par sa crédibilité, son efficacité et sa capacité à répondre aux enjeux du réchauffement climatique et des changements qu'il entraîne. L'agroécologie³⁶ est avant tout une approche de l'agriculture selon laquelle les activités humaines doivent s'intégrer aux écosystèmes, à la nature et en respecter les règles. Elle est définie par une série de principes qui la rendent polysémique (Caudron, 2015).

L'agroécologie est à la fois une approche scientifique qui vise à mieux comprendre les fonctionnements des écosystèmes naturels et l'ensemble même des pratiques agricoles qui imitent les processus naturels et les appliquent à l'agriculture.

Elle améliore les pratiques traditionnelles et ancestrales des paysans dans un contexte de changements climatiques. Enfin, le concept d'agroécologie peut aussi désigner un mouvement social imbriqué dans la souveraineté alimentaire, un mouvement qui rejette le modèle dominant d'agriculture industrielle mais aussi l'idéologie sur laquelle il est basé. Ce mouvement social agroécologique tient beaucoup de la philosophie, il questionne la relation de l'humain à la nature et le mode d'organisation de la société qui en est détaché. Et loin de s'arrêter à ces questionnements, l'agroécologie, quand elle est mise en œuvre à travers des initiatives nouvelles et locales, propose des réponses concrètes aussi bien d'un point de vue productif qu'en termes d'organisation des relations humaines et des interactions avec la nature.



³⁶ Plus d'informations sur l'agroécologie dans l'analyse d'entraide et fraternité : Souverainetés, disponible sur : <http://www.entraide.be/Souverainetes>

Quelques recommandations :

Considérant la lutte contre le réchauffement climatique et ses effets les attentes, aussi bien que les enjeux, sont énormes. Au-delà de la protection de la planète, il en va des conditions de survie de l'espèce humaine. Aujourd'hui, à condition de suivre les recommandations du GIEC (voir encadré), il est encore possible d'agir pour éviter le pire. Chacun doit s'y mettre mais cette action doit être coordonnée au niveau le plus haut, c'est à dire, aux Nations Unies, et de manière démocratique, c'est à dire en garantissant la participation de tous et particulièrement des plus vulnérables (les paysans et les femmes notamment) et la poursuite de l'intérêt général. La société civile, partout dans le monde, attend des décideurs qui se réuniront à Paris en décembre 2015 d'avoir le courage de reconnaître l'échec du modèle capitaliste dans la lutte contre le réchauffement climatique afin de pouvoir réfléchir à la nécessaire transition vers une société juste, durable et sans émissions de GES. Comme le souligne Dominique Bourg, l'heure n'est plus à l'opposition des intérêts des uns contre les autres. Il est temps de dépasser les clivages, surtout le clivage Nord-Sud et de s'unir pour la survie de la civilisation humaine dans un monde juste et équitable.

En solidarité avec les mouvements paysans, les mouvements de femmes et associations de la société civile, les recommandations suivantes peuvent être mises en exergue :

Dans les négociations climatiques et particulièrement à la CoP 21

- Nous enjoignons les décideurs et les négociateurs de tous les pays et en particulier de l'Union Européenne qui doit montrer l'exemple, à fournir tous les efforts nécessaires afin d'aboutir à un accord universel et contraignant visant à éliminer toute forme d'émissions de GES d'origine humaine d'ici à la fin du siècle. En ce sens, les recommandations formulées par le GIEC doivent servir de guide pour les actions à entreprendre.
- Les mécanismes de réductions des émissions de GES basés sur le marché ont prouvé leur inefficacité. Ils ne constituent pas une solution suffisante et doivent être découragés.
- Les solutions proposées par les multinationales, particulièrement celles actives dans le secteur de l'énergie fossile et de l'agroalimentaire, sont des fausses solutions. Elles doivent être rejetées. Les multinationales sont responsables de l'augmentation des émissions de GES et de nombreuses injustices ainsi que d'innombrables violations des droits humains. Elles ne font pas partie de la réponse aux enjeux du 21^{ème} siècle. Leur action doit être contrôlée et leurs activités régulées, leurs impacts sociaux et environnementaux évalués et jugés de façon contraignante.
- Cette régulation doit entraîner une révision en profondeur de l'organisation du commerce international. Et en premier lieu, l'Organisation Mondiale du Commerce doit être réformée afin de poursuivre non plus le développement du commerce international et la dérégulation qui en découle mais plutôt la lutte contre les violations des droits humains, contre le réchauffement climatique, et contre les injustices sociales. Le commerce est un outil pour améliorer le bien-être des peuples, il n'est pas une fin en soi.
- Les droits humains - dont le droit à l'alimentation et le droit d'égalité entre les sexes - forment un cadre contraignant auquel tout un chacun - qu'il soit citoyen, entreprise ou État - doit se soumettre. La lutte contre le réchauffement climatique doit s'imbriquer dans le respect des droits humains et non dans le respect du droit commercial.

Que recommande le GIEC ?

Pour avoir des chances de maintenir le réchauffement climatique sous la barre des 2°C à l'horizon 2100, il est impératif de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre globales au cours des prochaines années. Plus précisément, il est nécessaire de **réduire les émissions mondiales de 40 à 70% en 2050 par rapport à 2010 et d'atteindre des niveaux d'émission pratiquement nuls en 2100**. Pour atteindre cet objectif, le GIEC a formulé diverses recommandations³⁷:

- Les émissions mondiales dues à la **production d'énergie** doivent baisser de 90% d'ici 2070 par rapport à 2010 ;
La part d'**énergies « zéro carbone »** doit atteindre 80% de la production d'électricité, contre 30% aujourd'hui ;
- Il s'agit de réduire de 15 à 40% les émissions liées au **transport** (notamment grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'investissement dans les transports en commun et dans les infrastructures favorisant la marche et le vélo) ;
- Les **flux d'investissement** doivent être réorientés entre 2010 et 2029 : les investissements dans les énergies fossiles doivent baisser de 30 milliards de \$/an, ceux dans l'électricité décarbonée doivent augmenter de 147 milliards de \$/an, et les investissements dans l'efficacité énergétique (des transports, des bâtiments, de l'industrie) doivent augmenter de 336 milliards de \$/an.

On constate que les impératifs sont extrêmement exigeants au regard de ce qui est actuellement réalisé. D'ailleurs, le GIEC a calculé qu'en 2012, **67% des émissions mondiales de GES étaient soumises à des législations ou normes** (contre 45% en 2007). Toutefois, malgré cette multiplication de stratégies visant à réduire les émissions, celles-ci ont continué à augmenter fortement. Ce constat appelle donc les États à prendre des mesures à la hauteur des enjeux car les ambitions ne sont jamais trop hautes lorsqu'il s'agit du climat. Par ailleurs, les données présentées ci-dessus confirment l'urgence de trouver un accord lors de la CoP21 qui soit applicable à tous les pays et doté d'une valeur contraignante.

Quant au soutien à l'agriculture paysanne

- L'agriculture paysanne agroécologique s'inscrivant dans le cadre de la souveraineté alimentaire constitue une réponse adéquate et crédible pour l'adaptation aux changements climatiques autant que pour lutter contre la faim. En ce sens, les États et organismes internationaux doivent soutenir les paysans et les paysannes partout dans le monde et particulièrement dans les pays du Sud où les changements climatiques seront les plus forts. Afin de soutenir l'agriculture paysanne, les États doivent s'engager :
 - À la construction d'infrastructures et la fourniture de services de bases en milieu rural permettant aux paysans de développer leur activité ;
 - À prendre des mesures directes sous formes de politiques agricoles et de politiques de lutte contre les changements climatiques qui prennent en compte le rôle primordial de l'agriculture paysanne dans la lutte contre la faim et contre les changements climatiques ;
 - À apporter des formations et des appuis aux paysans et aux paysannes leur permettant de s'adapter aux changements climatiques et de développer de nouvelles pratiques sociales et agricoles qui permettront la transition vers un système alimentaire durable et juste.
- Comme acteur incontournable de la lutte contre la faim et contre le réchauffement climatique, les paysans, les paysannes et les mouvements qui les défendent doivent avoir une place où faire entendre leur voix dans toutes les instances et décisions qui les concernent, y compris au niveau international dans les lieux où sont décidées les mesures de lutte contre le réchauffement climatique.

³⁷ <http://leclimatchange.fr/lattenuations-des-changements/>

- Les multinationales, dans leur poursuite du profit, ont des impacts extrêmement négatifs sur le réchauffement climatique et sur la sécurité alimentaire des paysans et des paysannes. Les décideurs partout dans le monde doivent prendre des mesures soumettant les multinationales à des normes contraignantes de respect de l'environnement et du climat, des droits sociaux, économiques et humains.

En termes de genre et de respect de l'égalité homme-femme

Il s'agit de :

- Renforcer la participation des femmes et des paysannes dans toutes les étapes décisionnelles importantes tant au niveau local, régional, national et international, soit dans l'élaboration, la planification, la mise en œuvre, le suivi ainsi que l'évaluation des programmes, des politiques et des actions pour la lutte contre le réchauffement climatique (mesures d'atténuation et d'adaptation). Ceci signifie un renforcement des associations et mouvements de femmes et de paysannes ;
- Assurer une meilleure représentation des femmes dans les instances de décisions et parmi les experts scientifiques de l'environnement ;
- Assurer la formation des femmes et des paysannes et promouvoir l'accès aux nouvelles technologies ainsi qu'un renforcement de leurs capacités³⁸, c'est-à-dire donner aux femmes et aux paysannes les moyens nécessaires pour s'adapter aux changements climatiques (transfert des connaissances, de formation, d'accès à l'éducation, aux technologies ou aux crédits...³⁹), identifier les causes endogènes et exogènes qui entravent le développement de leurs capacités - telles que les conflits liés à l'attribution des titres fonciers ou la non-reconnaissance de leur travail domestique-⁴⁰ et y remédier;
- Veiller à ce que les propositions visant l'adaptation et l'atténuation n'aggravent ni les conditions de vie déjà pénibles des paysannes ni les discriminations qui engendrent la vulnérabilité des femmes pour ce qui concerne l'accès aux ressources financières, foncières et naturelles.

L'agriculture paysanne au cœur du changement

Selon le philosophe Dominique Bourg, la crise climatique nécessite que la société se repose des questions fondamentales touchant à la signification même de l'humain, à sa place dans la nature, au vivre ensemble, à la justice... Ces questions sont posées par un nombre croissant de personnes qui tentent d'inventer une société nouvelle, plus juste, plus sobre. Parmi elles, les paysans et les paysannes, qui au quotidien vivent les conséquences du réchauffement climatique et les injustices du modèle capitaliste, expérimentent de nouvelles pistes d'action, tant du point de vue agronomique que du point de vue économique, politique et culturel. Reconnaissons leur importance et préservons leur place dans le monde de demain. Pourvoyeurs de l'alimentation du futur, protecteurs des paysages et de l'environnement, innovateurs économiques, sociaux et culturels, les paysannes et les paysans sont celles et ceux qui œuvrent à la transition qui permettra à l'humanité de lutter efficacement contre le réchauffement climatique et de dépasser le modèle capitaliste néolibéral qui en est à l'origine.

Pas d'agriculture paysanne sans avenir, pas d'avenir sans agriculture paysanne !

³⁸ « La prise en compte des « capacités » est un processus permanent basé sur les potentialités existantes », processus complexe à long terme qui nécessite l'implication et la responsabilisation des acteurs locaux et nationaux. (Carracillo, 2009, p 45)

³⁹ FAO, « Renforcement des capacités », Rome, http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/capacity_building/cd_brochureandinsert_fr_web.pdf (page consultée le 5 septembre 2015).

⁴⁰ Par exemple, le renforcement des capacités au niveau de la technologie équivaut à impliquer les femmes afin qu'elles puissent bénéficier des formations pour l'utilisation des équipements ainsi que des opportunités économiques qui en découlent.

Bibliographie

Banque Mondiale (2008). Rapport annuel 2008: Bilan de l'exercice. En ligne : <http://sitersources.worldbank.org/EXTANNREP2K8/Resources/5164353-1222371156065/French.pdf>

Luc Boltanski & Eve Chiapello (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard.

Ali Abdou Bonguere (2015). Note de décryptage sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Réseau climat et développement.

Dominique Bourg (2015). Interviewé dans l'émission 2C° avant la fin du monde. France 4. 17/11/2015.

Carmelina Carracillo, Juliette Versieux (2009). *Créons un climat favorable à l'agriculture paysanne. Étude entraide et fraternité*.

Carmelina Carracillo et Gabrielle Cusson (2015- Sous presse). *Changements climatiques : quelles recommandations pour les paysannes ?*. Analyse Entraide et Fraternité

Maxime Caudron (2014). *Une régulation au service de la faim. Analyse Entraide et Fraternité*. En ligne : <http://entraide.be/Une-regulation-au-service-de-la>

Maxime Caudron (2015- sous presse). *Madagascar, paysans et paysannes face au changement climatique. Analyse Entraide et Fraternité*.

CGIAR (2013). *Big Facts : Climate Impact on Production*. En ligne: <https://ccafs.cgiar.org/bigfacts/#theme=climate-impacts-production>

Cidse (2014). *L'agriculture intelligente face au climat: les habits neufs de l'empereur?*. Document de discussion de la Cidse.

Hilal Elver (2015). *Rapport intérim du rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation A/70/287*. Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme.

Ericksen P, Thornton P, Notenbaert A, Cramer L, Jones P & Herrero M. (2011). *Mapping hotspots of climate change and food insecurity in the global tropics*. CCAFS Report no. 5. CGIAR Research Program on Climate Change, Agriculture and Food Security (CCAFS). Copenhague, Danemark. En ligne : www.ccafs.cgiar.org

FAO (2006). *Livestock's long shadow: environmental issues and options*. Rapport de la FAO. En ligne: <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a0701e/a0701e.pdf>

FAO (2015). *Objectifs de développement durable : les changements climatiques*. En ligne: <http://www.fao.org/post-2015-mdg/14-themes/climate-change/fr/>

Yves Fouquart (2011). *Réchauffement Climatique : la question des forçages*. Futura Environnement. En ligne : <http://www.futura-sciences.com/magazines/environnement/infos/dossiers/d/climatologie-rechauffement-climatique-question-forçages-1117/> Consulté pour la dernière fois le 12/11/2015.

GAR (2013). *From shared risk to shared value: the business case for disaster risk reduction*. Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction. United Nations Office for Disaster Risk Reduction, Genève, Suisse. En ligne: <http://www.unisdr.org/we/inform/publications/33013>

GIEC (2013). *Changements climatiques 2013, les données scientifiques*. 5ème rapport d'évaluation du groupe international d'experts sur le climat.

Adeline Giraud & Katia Roesch (2012). *Agricultures paysannes et atténuation du changement climatique : quelques éléments de compréhension*. Coordination sud.

Gouvernement de Belgique (2013). *Sixième communication nationale sur les changements climatiques en vertu de la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques*. En ligne : https://unfccc.int/files/national_reports/annex_i_natcom/submitted_natcom/application/pdf/bel_nc6_rev_fra.pdf

Clara Jamart, Maureen Jorand & Peggy Pascal (2014). La faim, un business comme un autre: comment la nouvelle alliance du G8 menace la sécurité alimentaire en Afrique. Rapport d'Oxfam France, Action Contre la Faim et le CCFD –Terre Solidaire.

Ari Jokimäki (2009). Papers on laboratory measurements of CO₂ absorption properties. AGW Observer. En ligne <https://agwobserver.wordpress.com/2009/09/25/papers-on-laboratory-measurements-of-co2-absorption-properties/>

Thierry Kesteloot (2007). Sécurité alimentaire et globalisation : enjeux pour l'agriculture-paysanne. Oxfam Solidarité, Bruxelles.

Martin Khor (2013). Economie verte et développement durable après Rio +20. In B. Duterme (Eds), *Alternative Sud Economie verte : marchandiser la planète pour la sauver ?*, pp173-188. Paris : Syllepse et Louvain la Neuve: Cetri.

Naomi Klein (2015). *Tout peut changer : capitalisme et changement climatique*. Arles : Actes Sud.

Lobell DB & Field CB. (2007). Global scale climate–crop yield relationships and the impacts of recent warming. *Environmental Research Letters* 2, 1–7. En ligne: http://www.iopscience.iop.org/1748-9326/2/1/014002/pdf/1748-9326_2_1_014002.pdf

Quentin Mauguit (2013). L'impact du réchauffement sur l'océan mondial enfin mesuré. *Futura environnement*. En ligne : <http://www.futurasciences.com/magazines/environnement/infos/actu/d/oceanographie-impact-rechauffement-ocean-mondial-enfin-mesure-48204/>, consulté pour la dernière fois le 12/11/2015.

Marcel Mazoyer (2008). Pauvreté paysanne, sous-alimentation et avenir de l'humanité. In Stéphane Desgain Oumou Zé (coord.), *Nourrir la planète n'a pas de prix : comprendre la souveraineté alimentaire*. Ed. Luc Pire et CNCND 11 11 11, Bruxelles.

Abdoul Madjidi Moutari (2015). Note de décryptage sur

l'adaptation. Réseau climat et développement.

Olivier Petitjean (2008). Les conséquences du changement climatique sur les ressources en eau. Partage des eaux. En ligne : <http://www.partagedeseaux.info/Les-consequences-du-changement-climatique-sur-les-ressources-en-eau>

PNUD (2007). *Human Development Report 2007/2008. Fighting climate change: human solidarity in a divided world*. United Nations Development Programme, New York, USA. En ligne: http://hdr.undp.org/sites/default/files/reports/268/hdr_20072008_en_complete.pdf

Pierre-Armand Roger & Jean Le Mer (1999). Réduire l'émission de méthane par les rizières. Fiches d'actualité scientifique IRD. En ligne : <https://www.ird.fr/la-mediatheque/fiches-d-actualite-scientifique/92-reduire-l-emission-de-methane-par-les-rizieres>

Rachel Tansey, Lora Verheecke, Pascoe Sabido, Pia Eberhardt & Nina Holland (2015). *Ces mains sales qui demandent des accords toxiques*. Corporate Europe Observatory.

Reyes Tirado . *Ecological farming : seven principles of a food system that has people at his heart*. Green Peace international. Amsterdam.

Aradhna K. Tripathi, Christopher D. Roberts & Robert A. Eagle (2009). Coupling of CO₂ and ice sheet stability over major climate transitions of the last 20 Million Years. *Science*, Vol 326, pp 1394-1397. En ligne : <http://www.sciencemag.org/content/326/5958/1394.abstract>

Martine valo (2015). Laurent Fabius fait appel aux entreprises pour financer la COP 21. Paris: le Monde, 28.05.2015. En ligne: http://www.lemonde.fr/climat/article/2015/05/27/climat-des-ong-denoncent-le-financement-de-la-cop21-par-des-champions-de-la-pollution_4641937_1652612.html

Diane Vandaele, Amandine Lebreton & Benoît Faraco. (2010). *Agriculture et gaz à effet de serre : état des lieux et perspectives*. Réseau action climat France.

CHERCHEZ L'ERREUR...



LES OGMs NOURRISSENT LES AFFAMÉS...
...DE PROFITS

Alors que le réchauffement climatique semble inexorable et que son origine anthropique ne fait plus de doute, tandis que les décideurs politiques du monde entier peinent à aboutir à un accord sur des mesures efficaces de lutte contre ce réchauffement, les premières victimes sont déjà connues. Les paysannes et les paysans qui n'ont pourtant jamais contribué à la dégradation du climat mondial, font d'ores et déjà face à ses effets négatifs. Tandis que leurs ressources s'amenuisent et que leurs conditions de vie s'aggravent, ils s'adaptent aux changements climatiques sans polluer l'atmosphère et continuent de nourrir la planète envers et contre tout. Cette publication ancrée dans l'analyse des liens entre agriculture et climat, donne à voir les mécanismes à l'œuvre sur la sphère internationale en matière de lutte contre le réchauffement climatique et argue en faveur du soutien à l'agriculture paysanne.

Pour que la Terre tourne plus juste!



Entraide et Fraternité

32 rue du gouvernement provisoire • 1000 Bruxelles

02/227 66 80 • www.entraide.be